



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture

Analyse des incitations par les prix pour le coton au Burkina Faso pour la période 2005-2013

Série de notes techniques

Analyse des incitations par les prix pour le coton au Burkina Faso pour la période 2005-2013

Série de notes techniques

Citation suggérée :

FAO. 2016. *Analyse des incitations par les prix pour le coton au Burkina Faso*, par A.F. Ouédraogo, B. Lanos, et A. Mas Aparisi. Série de notes techniques, SAPAA. Rome.

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

Les appellations employées et la présentation des données sur les cartes n'impliquent de la part de la FAO aucune prise de position quant au statut juridique ou constitutionnel des pays, territoires ou zones maritimes, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

© FAO, 2016

La FAO encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

Toute demande relative aux droits de traduction ou d'adaptation, à la revente ou à d'autres droits d'utilisation commerciale doit être présentée au moyen du formulaire en ligne disponible à www.fao.org/contact-us/licence-request ou adressée par courriel à copyright@fao.org.

Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être achetés par courriel adressé à publications-sales@fao.org.

Table des matières

Reconnaissance	vi
Résumé de la note.....	vii
1. Objet de la note	1
2. Contexte de produit.....	2
Production	3
Consommation/utilisation.....	6
Commercialisation et échanges.....	8
Description de la filière.....	11
Décisions et mesures de politiques	15
3. Méthodologie.....	18
4. Besoins en données, description et calcul des indicateurs	22
Statut d'échange du produit.....	22
Axe de commercialisation analysé	22
Prix étalon.....	23
Prix domestique.....	24
Taux de change	25
Coûts d'accès	26
Budget et autres transferts.....	30
Ajustements de qualité et de quantité.....	30
Vue d'ensemble des données.....	31
Synthèse des indicateurs	33
5. Résultats et interprétation.....	34
6. Conclusion et recommandations	47
7. Limites.....	48
8. Besoins en recherche approfondie	48
Références.....	50

Figures

Figure 1. Évolution des cours du coton sur le marché international à partir de l'indice «Cotlook A», 2005-2013	2
Figure 2. Évolution de la production du coton graine(en tonnes), des superficies (en hectares) et des rendements, en kg/hectares, 1994-2013	4
Figure 3. Production de coton graine au Burkina Faso comparé aux pays limitrophes, 1999-2014	5
Figure 4. Structure de la production du coton graine et des céréales selon les régions, 2005-2013.....	6
Figure 5. Taux de consommation interne du coton et ses sous-produits dans les principaux pays producteurs d'Afrique de l'Ouest, 2012-2013	7
Figure 6. Exportations et importations de coton (toutes formes confondues) et balance commerciale	8
Figure 7. Exportations de coton fibre au Burkina Faso, Mali, Tchad et Bénin, 2005-2013	9
Figure 8. Évolution des prix producteurs du coton graine (CG), des prix coton fibre (CF), et de la valeur totale des exportations, 1995-2013	10
Figure 9. Répartition moyenne des exportations de coton fibre du Burkina Faso, 2010-2013	10
Figure 10. Répartition moyenne des importations de coton du Burkina Faso, 2010-2013	11
Figure 11. Présentation schématique de la filière coton au Burkina Faso	11
Figure 12. Schéma simplifié de l'axe de commercialisation étudié pour la filière coton.....	23
Figure 13. Coûts d'accès en 2005 pour le coton au Burkina Faso (comptes SOFITEX)	26
Figure 14. Structure des coûts d'accès au producteur pour le coton au Burkina Faso.....	28
Figure 15. (a) Prix domestique vs prix de référence observés au producteur pour le coton au Burkina Faso, 2005-2013; (b) Écart de prix au producteur pour le coton au Burkina Faso, 2005-2013	35
Figure 16. Prix domestique vs prix de référence observés au point de compétition pour le coton au Burkina Faso, 2005-2013	36
Figure 17. Taux nominaux de protection observés au producteur pour le coton au Burkina Faso, (2005-2013)	37
Figure 18. (a) Tendance du prix international du coton fibre, du prix usine (SOFITEX) et du prix producteur du coton-graine, 2005-2013 ; (b) Taux nominal de protection observé au grossiste pour le coton au Burkina Faso, 2005-2013.....	39
Figure 19. (a) Prix au point de compétition et prix de référence observé et ajusté au point de compétition pour le coton au Burkina Faso, 2005-2013 ; (b) Prix au producteur et prix de référence observé et ajusté au producteur pour le coton au Burkina Faso, 2005-2013.....	41
Figure 20. Taux nominaux de protection observés et ajustés au producteur, 2005-2013	42
Figure 21. Calcul des prix de référence observés et ajustés pour le coton au Burkina Faso en 2013 ..	43
Figure 22. Écart de développement des marchés ajusté pour le coton au Burkina Faso, 2005-2013..	44
Figure 23. Taux nominaux de protection et d'assistance aux producteurs de coton au Burkina Faso (en pourcentage), 2005-2013.....	46

Tableaux

Tableau 1. Incidence de pauvreté des ménages pratiquant le coton en 2003	3
Tableau 2. Structure du revenu total tiré de l'agriculture	3
Tableau 3. Niveaux d'exportations et d'importations du coton fibre au Burkina Faso, 2005-2013	22
Tableau 4. Prix FOB (Cotlook A) pour le coton fibre au Burkina Faso, 2005-2013.....	24
Tableau 5. Prix au grossiste (SOFITEX) du coton fibre, 2005-2013	24

Tableau 6. Prix au producteur pour le coton 1 ^{er} et 2 ^{ème} choix, ainsi que la ristourne de prix, 2005-2013	25
Tableau 7. Prix au producteur de coton graine, 2005-2013	25
Tableau 8. Taux de change FCFA/USD, 2005-2013	25
Tableau 9. Taux de change ajusté entre le franc CFA et l'USD au Burkina Faso entre 2005 et 2013 ...	26
Tableau 10. Part des différents coûts d'accès SOFITEX de 2005 dans le prix FOB SOFITEX de 2005 pour le coton fibre	27
Tableau 11. Coûts d'accès observés pour le coton fibre, 2005-2013	27
Tableau 12. Coûts d'accès observés pour le coton-graine, 2005-2013	28
Tableau 13. Coûts d'accès ajustés entre l'usine et la frontière pour le coton fibre au Burkina Faso, 2005-2013	29
Tableau 14. Coûts d'accès ajustés pour le coton fibre au Burkina Faso, 2005-2013	29
Tableau 15. Subventions à la production de coton par l'État burkinabé, 2005-2013	30
Tableau 16. Source de données et choix méthodologiques	31
Tableau 17. Données utilisées pour l'analyse	32
Tableau 18. Écart de prix SAPAA pour le coton au Burkina Faso, 2005-2013.....	33
Tableau 19. Taux nominaux de protection et d'assistance SAPAA pour le coton au Burkina Faso, 2005-2013.....	33
Tableau 20. Écart de Développement des Marchés SAPAA pour le coton au Burkina Faso, 2005-2013	33
Tableau 21. Transferts budgétaires ciblant la filière coton au Burkina Faso, 2005-2013.....	45

Reconnaissance

Cette note technique est un produit du programme de Suivi et Analyse des Politiques Agricoles et Alimentaires (SAPAA). Elle sera mise à jour dès que de nouvelles données seront rendues disponibles.

Le SAPAA est mis en œuvre par l'Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO) en collaboration avec l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) et les partenaires nationaux dans les pays participants. Elle est soutenue financièrement par la fondation Bill et Melinda Gates, l'Agence des États-Unis pour le Développement International (USAID), le Gouvernement des Pays-Bas, la Coopération allemande (GIZ) et la FAO.

L'analyse présentée dans ce document est le résultat du partenariat établi avec la DGESS du Ministère de l'agriculture et de la sécurité alimentaire dans le contexte du programme SAPAA.

Cette note technique a été préparée par August Fernand Ouédraogo de la DGESS, Barthélemy Lanos et Alban Mas Aparisi de la FAO, avec le soutien et les contributions de Richard Guissou et Francine Ilboudo de la DGESS.

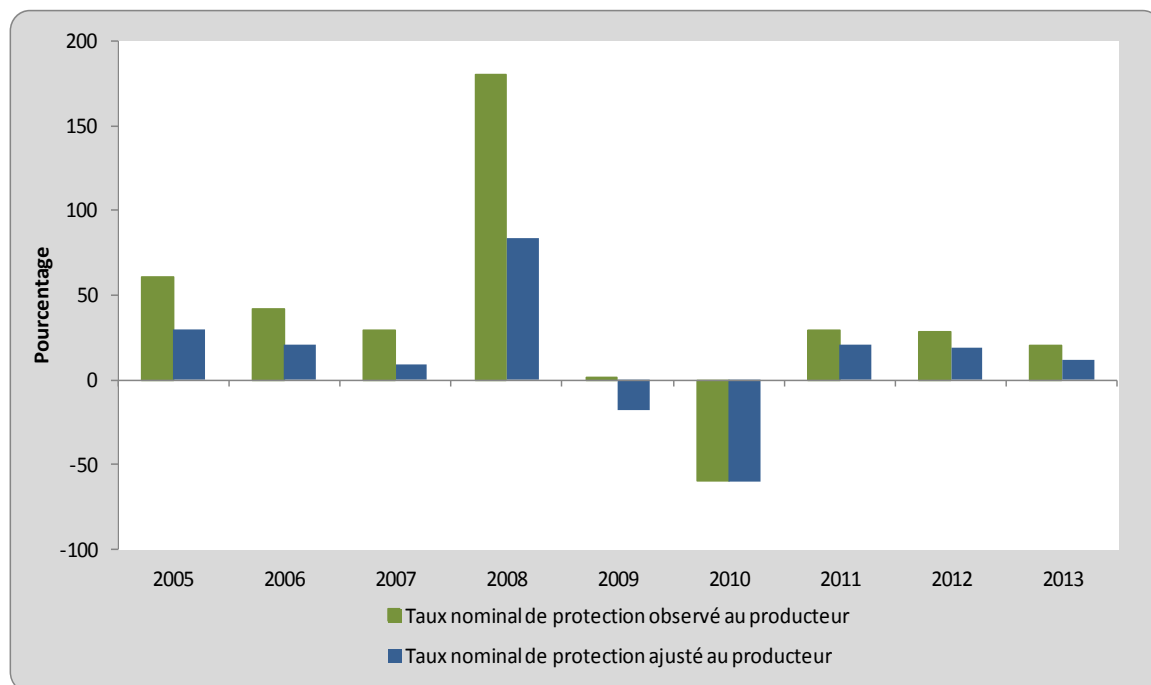
Pour plus d'informations : www.fao.org/in-action/mafap

Résumé de la note

Produit:	Coton
Période d'analyse:	2005-2013
Statut d'échange:	Exporté sur toute la période

Contexte du produit et niveau de protection de la filière

- Le Burkina Faso est le premier producteur de coton d'Afrique de l'Ouest avec 766 220 tonnes de coton-graine pour la campagne 2013-2014.
- Avec plus de 350 000 exploitants agricoles, la filière coton mobilise, en amont et en aval, de nombreux secteurs d'activités, et fait vivre directement et indirectement, environ trois millions de personnes dans le pays.
- La production consiste, quasi-exclusivement, en coton fibre qui est exporté vers les États-Unis et l'Asie. Le Burkina Faso est le premier exportateur d'Afrique de l'Ouest, avec 215 000 tonnes exportées en 2013.
- L'État tire aussi un profit substantiel des revenus générés par cette activité, à travers la perception de divers impôts et taxes.
- Le secteur reste tributaire des aléas climatiques, des cours du coton sur les marchés mondiaux et du prix des intrants.
- Un mécanisme de stabilisation des prix (fonds de lissage) a été mis en place depuis 2007, afin de protéger les producteurs des variations des cours internationaux et de leur donner de la visibilité au début de la campagne.



Source : Calculs des auteurs, 2014.

Le Taux Nominal de Protection observé (TNP, barre verte) dans le graphique ci-dessus mesure l'effet des distorsions de politiques et des performances générales du marché sur les incitations par les prix pour les producteurs. Le TNP ajusté (barre bleue) reflète les mêmes éléments que le TNP observé en

plus des distorsions de marché qui résulteraient d'inefficiences dans la filière du produit, ainsi que du désalignement du taux de change.

Dynamiques explicatives

- Sur l'ensemble de la période (hormis 2010), les producteurs ont reçus des prix incitatifs, par rapport aux prix internationaux de référence, du fait des politiques en place au Burkina Faso. À l'inverse, la SOFITEX (hormis en 2008), a vendu le coton à des prix inférieurs aux prix de référence internationaux.
- Il est manifeste que le mécanisme de stabilisation des prix fonctionne, en plus de son rôle de stabilisation, comme un système de subventions des prix du coton au Burkina Faso, qui représente une perte pour les sociétés cotonnières et un coût pour l'État.
- Lorsque les prix internationaux sont trop bas, le gouvernement est ainsi pris en ciseaux entre le besoin de recapitaliser les sociétés cotonnières (comme en 2008) et abonder le fonds de lissage, ce qui va à l'encontre du principe du mécanisme (censé être pérenne), et la demande pour des subventions aux intrants afin de réduire les coûts de production.
- La hausse des cours internationaux en 2010/2011 a temporairement mis fin aux difficultés du Burkina Faso à garantir un système de prix/coûts de production incitatif pour les producteurs. Cependant, la diminution des cours internationaux depuis la fin 2011 pose de nouveau problème pour le gouvernement et questionne la durabilité du système en place.
- Face à ce constat, le gouvernement burkinabè doit améliorer l'efficacité de la filière afin de maintenir la rentabilité de la production de coton pour les producteurs. Sur le plan international, le Burkina Faso continue d'interpeller l'Organisation Mondiale du Commerce afin de pousser les principaux pays exportateurs à limiter leurs subventions qui sont accusées de tirer les prix internationaux à la baisse.

Recommandations

Afin de rendre la filière coton plus efficace en termes de revenus pour les sociétés cotonnières, attractive pour les producteurs et moins coûteuse pour le contribuable (comprenant les fonds gouvernementaux et les transferts budgétaires des bailleurs), les recommandations suivantes sont proposées :

- 1) Investir dans de meilleurs contrôles le long des corridors commerciaux entre les usines d'égrenage et la frontière. Bien que légères, les inefficiences de transport freinent la transmission des prix FOB jusqu'aux producteurs et ralentissent les exportations du coton burkinabè ;
- 2) Rendre explicite l'objectif et le fonctionnement du mécanisme de fixation des prix. Le but premier du fonds de lissage est de stabiliser les prix et donner de la visibilité aux producteurs, or il semble que ce fonds fasse également office de système de prix subventionnés, avec des incitations importantes observées au niveau des producteurs – et ce d'autant plus que les cours internationaux sont bas ;
- 3) Évaluer une réallocation des ressources budgétaires transférées vers la filière. Les cours internationaux étant probablement voués à baisser, l'État burkinabè risque d'être amené à recapitaliser en permanence le fonds de lissage, tout en subventionnant des intrants à la production de coton. Un investissement dans de meilleures infrastructures de production et de transformation, ainsi qu'un développement des axes de commercialisation, permettrait de viser

le développement de la production de coton à long-terme, avec des effets de débordement sur d'autres filières qui rendraient le pays moins dépendant à la production et l'exportation du coton ;

- 4) Faciliter les mesures d'intensification durable de la production : recherche pour des technologies et variétés augmentant les rendements, adaptées aux conditions locales tout en préservant l'environnement ; services d'extensions et soutien aux organisations de producteurs ; meilleur accès au crédit pour les producteurs, afin que ces derniers soient en mesure d'investir dans une production plus intensive.

1. Objet de la note

Cette note technique mesure, analyse et interprète les incitations par les prix pour le coton au Burkina Faso pour la période 2005-2013.

À cette fin, nous comparons les moyennes annuelles des prix au producteur et au marché de gros avec les prix de référence calculés sur la base du prix du même produit sur le marché régional. Les écarts entre les prix de référence et les prix le long de la filière indiquent dans quelle mesure les incitations (écarts positifs) ou les pénalisations (écarts négatifs) existent au niveau de l'exploitation et du marché de gros. Le taux nominal de protection (TNP) permet d'exprimer ces écarts en termes relatifs. Ces indicateurs clés sont utilisés afin de mettre en évidence les effets des politiques et des écarts de développement des marchés sur les prix.

La note commence par un bref examen de la production, de la consommation/utilisation, du commerce et des décisions de politiques et mesures affectant le marché du produit (Partie 2). Elle fournit ensuite une description détaillée de la méthodologie utilisée (Partie 3) et de la façon dont les éléments clés pour l'analyse des prix ont été obtenus (Partie 4). Les indicateurs MAFAP/SAPAA sont ensuite calculés avec ces données et interprétés par une mise en relation avec les politiques existantes et les caractéristiques du marché (Partie 5). Des conclusions et recommandations politiques sont formulées sur la base de cette interprétation ; ainsi que les limites de l'analyse et les domaines nécessitant une recherche plus poussée (Partie 6).

Les résultats de cette analyse sont destinés aux acteurs impliqués dans l'élaboration des politiques agricoles et alimentaires. Ils peuvent aussi servir à nourrir un dialogue politique fondé sur des faits concrets au niveau national ou régional.

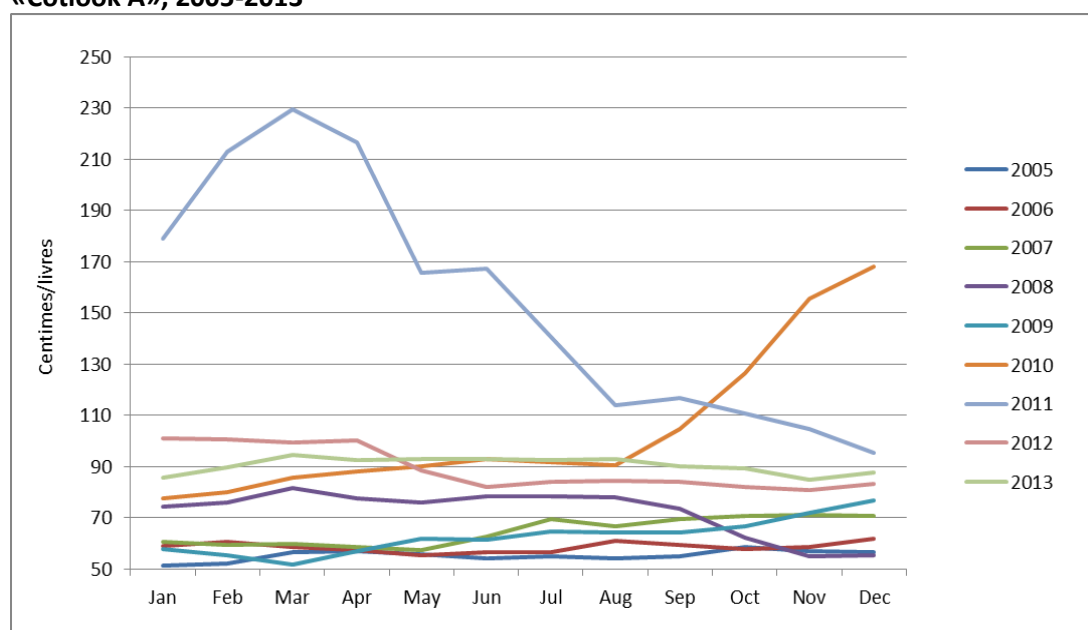
Cette note technique ne doit pas être interprétée comme une analyse de la filière ou une description détaillée de la production, de la consommation ou de la structure des échanges. Toutes les informations relatives à ces domaines sont présentées uniquement dans le but de fournir des éléments de contexte sur le produit étudié, d'aider à comprendre les grandes tendances et de faciliter l'interprétation des indicateurs. Les informations de cette note technique ont été revues et validées.

2. Contexte de produit

Le coton est un produit phare de l'économie du Burkina Faso. Il est le deuxième produit d'exportation du pays (AfdB, 2014) et compte pour 62 pourcent des exportations agricoles (UN, 2014) et 17 pourcent de la production, en valeur (FAOSTAT, 2014).

Les exportations de coton du Burkina Faso représentent 2 pourcent des exportations internationales (CCIC, 2014) et le pays est donc dépendant du marché international du coton. Ce dernier a été défavorable au Burkina Faso entre 2005 et 2008, avec des prix particulièrement bas entraînés par les subventions aux intrants des principaux exportateurs (États-Unis, Union Européenne, Chine). Les prix ont toutefois explosé entre 2010 et 2011, du fait d'un rebond plus rapide que prévu de la demande chinoise, des politiques de restriction des exportations de l'Inde et des intempéries au Pakistan et en Australie. Toutefois, les prix baissent de nouveau et il est probable que les prix réels continuent à chuter dans le futur (FMI, 2014). L'instabilité des prix internationaux du coton et leur niveau globalement faible est évidemment un facteur pénalisant pour le Burkina Faso, affectant ses exportations et son développement socio-économique en général (Figure 1).

Figure 1. Évolution des cours du coton sur le marché international à partir de l'indice «Cotlook A», 2005-2013



Source : Auteurs, à partir des données Cotlook du Comité Consultatif International du Coton, 2014.

En dépit de toutes ces difficultés, le coton a constitué et continue d'être la locomotive du développement rural, surtout au niveau des zones cotonnières du Burkina Faso. Le coton fait ainsi vivre près de trois millions de Burkinabè (AICB, 2008). Les ménages cotonculteurs, par rapport aux autres agriculteurs, présentent une incidence de pauvreté de près de 10 points en moins (Tableau 1). En effet, au Burkina Faso, les producteurs de coton bénéficient depuis longtemps d'intrants agricoles subventionnés. Ces intrants sont ensuite souvent détournés au profit des autres cultures. En général, les grands producteurs de coton sont donc en même temps les grands producteurs de céréales, le coton ayant un effet d'entraînement élevé sur les autres cultures. Par exemple, la mécanisation de la culture de céréales a pris naissance au niveau des zones cotonnières. La culture du coton a également contribué au développement des infrastructures de connexion au marché

dans de nombreuses zones du pays.

Tableau 1. Incidence de pauvreté des ménages pratiquant le coton en 2003

Groupe socio-économique	pauvre	non pauvre	Total
Salarié du public	4,7%	95,3%	100%
Salarié du privé formel	6,5%	93,5%	100%
Salarié du privé non formel	18,3%	81,7%	100%
Agriculteurs de coton	45,5%	54,5%	100%
Autres agriculteurs	55,6%	44,4%	100%
Autres indépendants	21,5%	78,5%	100%
Aides familiales, bénévoles et apprentis	39,2%	60,8%	100%
Inactifs	39,0%	61,0%	100%
Chômeurs	33,0%	67,0%	100%
Total	46,4%	53,6%	100%

Source : INSD, 2009.

De plus, le coton, à travers sa contribution aux finances publiques, joue un rôle moteur pour le développement économique du pays. L'analyse du revenu agricole des ménages, y compris de l'autoconsommation, à partir de l'EICVM de 2009 (Tableau 2) montre que les cultures vivrières et principalement le mil et le sorgho (42.3 pourcent) sont les premières sources de revenu des ménages. Le coton occupe la part la plus importante du revenu provenant des cultures de rente (13 pourcent). En comparaison avec 1998, on constate une stagnation du revenu tiré des cultures de rente (21.8 pourcent contre 20.7 pourcent en 1998). La part du revenu vivrier dans le revenu agricole est en très légère baisse (63.3 pourcent contre 64.3 pourcent en 1998).

Tableau 2. Structure du revenu total tiré de l'agriculture

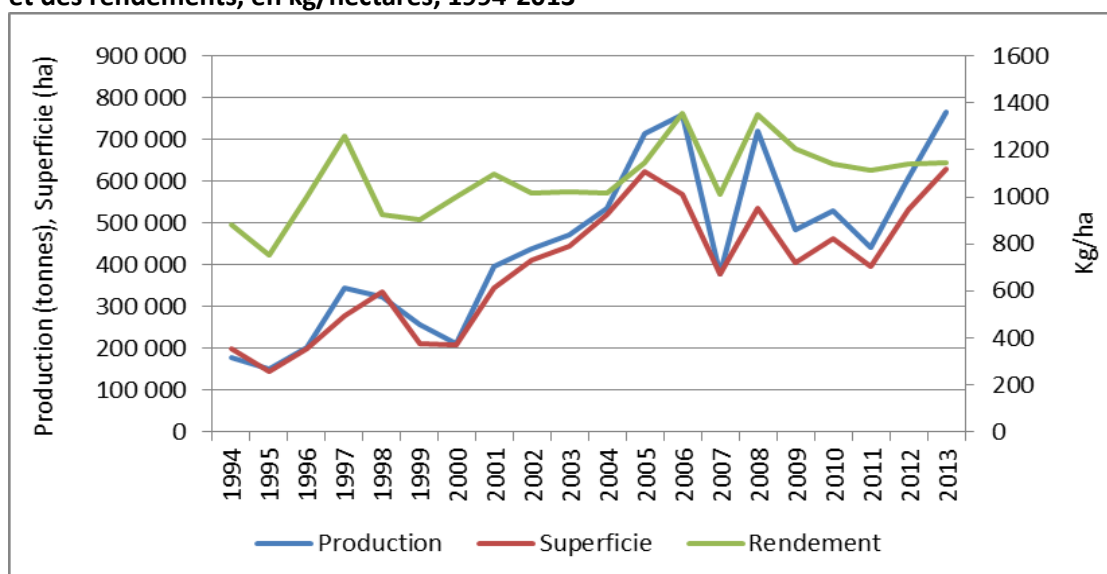
Types de revenus	% par rapport au revenu total
CULTURES DE RENTE	21,8
Arachide et sous-produits	8,8
Coton et sous-produits	13,0
CULTURES VIVRIÈRES	63,3
Mil/sorgho et sous produits	42,3
Riz et sous produits	3,9
Maïs et sous produits	9,1
Niébé et sous produits	5,8
Fonio	0,0
Sésame	1,4
Igname, patate	0,8
AUTRES CULTURES	0,7
MARAICHER-CULTURE	8,5
CULTURE FRUITIÈRE	3,3
CUEILLETTE	2,4
Karité (fruit et amande)	1,1
Néré et sous-produits	0,7
Autres produits	0,6
TOTAL	100

Source : INSD, 2009.

Production

La production du coton au Burkina Faso a présenté trois grandes tendances entre 1995 et 2013 (Figure 2). La période 1995-2000 a été caractérisée par un pic en 1997, avec une production de 334 106 tonnes. La période 2001-2006 a été caractérisée par une croissance accélérée de la production. Cette dernière a ensuite chuté et connu d'importantes fluctuations interannuelles sur la période 2007-2013, caractérisée par la libéralisation effective de la filière coton.

Figure 2. Évolution de la production du coton graine(en tonnes), des superficies (en hectares) et des rendements, en kg/hectares, 1994-2013



Source : DGESS/MASA, 2014.

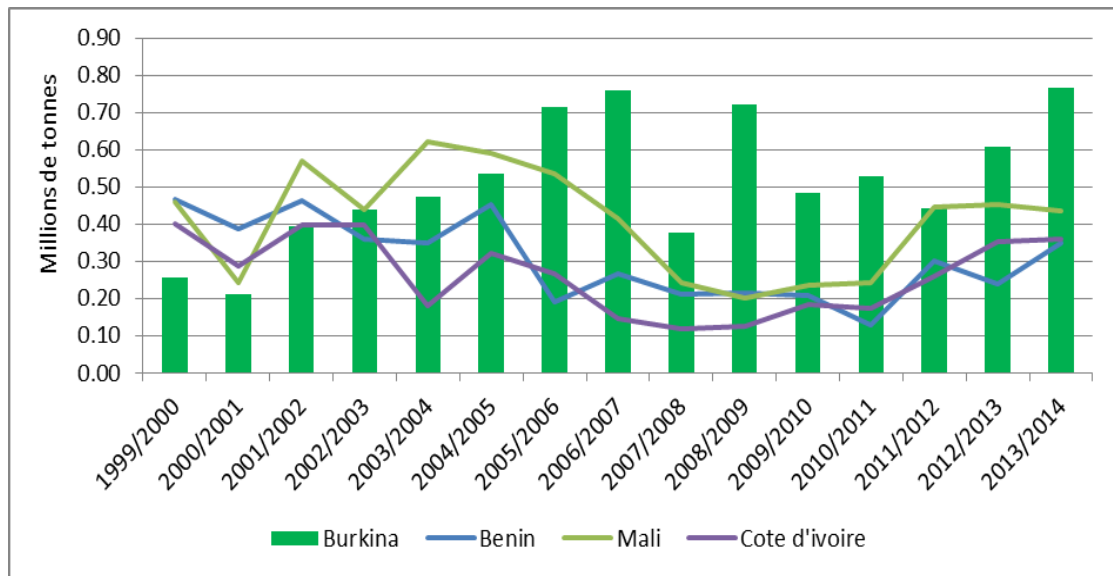
Entre 1995 et 2005, la production cotonnière a connu un développement spectaculaire (+ 257 pourcent en dix ans), permettant au pays de devenir le premier producteur ouest-africain de coton.¹ Entre 2006 et 2007, la production a connu une baisse de 50.3 pourcent en passant de 759 858 tonnes à 377 364 tonnes. Cette baisse s’explique notamment par les conditions climatiques défavorables et la crise financière, qui s’est traduite dans un premier temps par le retard dans les achats et le paiement du coton graine de la campagne 2006 puis, dans un second temps, par la difficulté à mobiliser les financements pour l’acquisition des intrants de la campagne 2007 (Gouvernement du Burkina Faso, 2007). La hausse du prix du coton sur les marchés internationaux en 2006 a poussé un certain nombre de producteurs du coton dans la production d’autres cultures.

La crise économique de 2008, conjuguée avec la mauvaise pluviométrie en 2009, a également pesé sur le niveau de production de la campagne 2009. Pour la campagne 2012, la production du coton graine est estimée à environ 629 460 tonnes, contre 606 992 tonnes pour la campagne précédente (DGESS, 2013).

Le Burkina Faso a enregistré une production record de 766 220 tonnes de coton graines pour la campagne 2013-2014. Cette hausse de 26 pourcent par rapport à la campagne 2012-2013 a conforté la position du Burkina Faso au premier rang des producteurs de coton en Afrique, devant le Mali, le Bénin et la Côte d’Ivoire (Figure 3). Ces résultats ont été obtenus grâce aux efforts et au soutien du gouvernement, mais aussi et surtout, à l’ardeur au travail de tous les acteurs de la filière et aux conditions socio-économiques favorables de la campagne 2012-2013. Pour cette même campagne, le gouvernement a enregistré des recettes de l’ordre de 160 milliards de francs CFA, dont 100 milliards qui ont été reversés aux producteurs après déduction des crédits de campagne.

¹ Après avoir franchi le niveau symbolique de 200 000 tonnes au cours de la campagne 1996, la production de coton graine a augmenté à un rythme de 100 000 tonnes par an pour atteindre son record de 760 000 tonnes en 2006.

Figure 3. Production de coton graine au Burkina Faso comparé aux pays limitrophes, 1999-2014

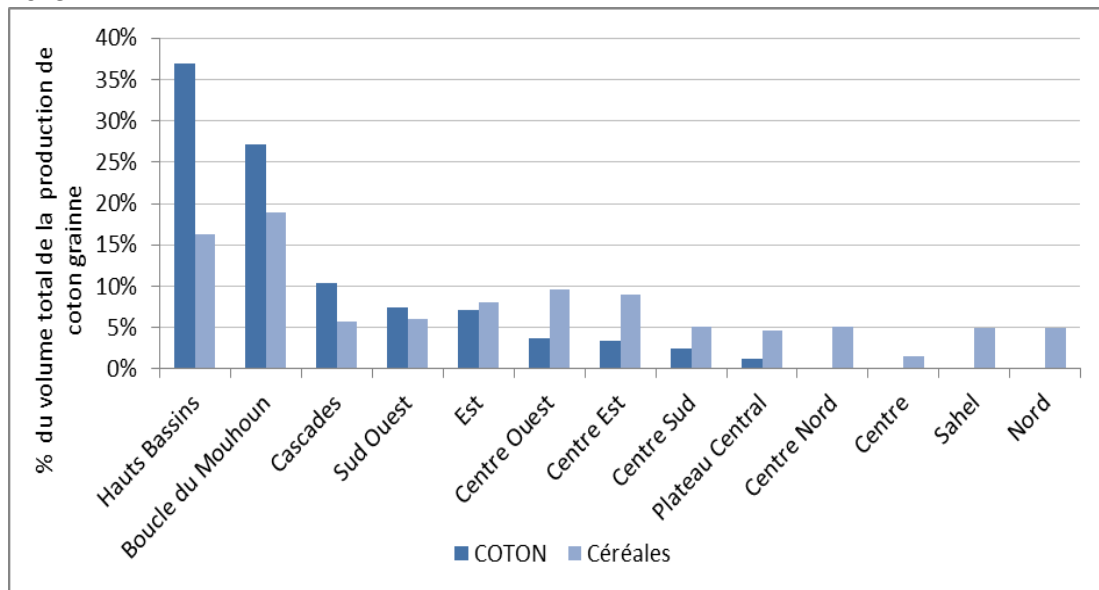


Source : DGESS/MASA, 2014; Inter-coton, 2014; CDMT, 2014.

La forte augmentation de la production observée au cours des dernières campagnes est davantage due à un phénomène d'augmentation des superficies que de celui des rendements, qui ont eu globalement tendance à stagner (voir Figure 2). L'engouement des producteurs pour la culture du coton s'explique par la domination du coton comme culture de rente au Burkina Faso, tant sur le plan du soutien technique fourni par l'État (intrants, assistance technique) que sur la prédictibilité du revenu qu'il fournit (cours internationaux relativement stables). Le coton contribue à hauteur de 12 pourcent au revenu monétaire des ménages agricoles (INSD, 2009). La stagnation des rendements sur la dernière décennie a poussé le Burkina Faso à autoriser officiellement la culture du coton transgénique (Coton Bt), avec pour objectif l'accroissement des rendements. Aussi l'Interprofession a-t-elle engagé depuis six ans un processus de développement de semences OGM, tandis que les producteurs ont emblavés 8 000 hectares de coton transgéniques dans la zone SOFITEX en 2008, 130 000 hectares en 2009 et 400 000 hectares en 2010. On estime cependant que la superficie de coton Bt s'est contractée autour de 200 000 à 300 000 hectares en 2012-2013.

Au Burkina Faso, on distingue trois zones de production et de commercialisation : l'Ouest (80 pourcent de la production), le Centre (7 pourcent) et l'Est (12 pourcent) (Figure 4). Aujourd'hui, des nouvelles zones plus au sud sont exploitées sous la responsabilité de Faso Coton, une nouvelle entreprise ayant repris la zone de production cotonnière du centre en 2004, jadis gérée par la SOFITEX. La zone de Fada N'Gourma, à l'est du Burkina Faso, a été reprise par la société SOCOMA appartenant au groupe français Dagris en 2004. La SOFITEX a, quant à elle, la zone de l'ouest du pays à sa charge.

Figure 4. Structure de la production du coton graine et des céréales selon les régions, 2005-2013



Source : DGPER, 2014.

Située dans la partie ouest et sud-ouest du pays, la SOFITEX est de loin la plus importante société cotonnière du Burkina Faso avec une superficie de 502 362 hectares et une production de 584 016 tonnes en 2013 (Gouvernement du Burkina Faso, 2014). La part de la superficie cultivée en coton dans cette zone était de 80 pourcent en 2013 de la production nationale. Dans l'ensemble des zones où opère la SOFITEX, la superficie moyenne par cotonculteur en 2009 est de trois hectares, quant à sa production, elle représente environ 80 pourcent de la production nationale. La zone d'intervention exclusive de la société comprend les provinces des Balés, des Banwa, de la Bougouriba, du Boulkiemdé, de la Comoé, du Houet, du Kéné Dougou, de la Kossi, de la Léraba, du Mouhoun, du Nayala, du Nounbiel, du Poni, du Sanguié, de la Sissili, de Tuy, du Ziro, du Loba, du Sourou et du Passoré (SOFITEX, 2007).

Par ailleurs, la production du coton se fait uniquement en culture pluviale au Burkina Faso, ce qui explique que la région Ouest soit la plus grande région productrice. La structure de la production du coton montre ainsi que les grandes régions de production du coton sont en même temps de grandes régions de production céréalière. Ceci démontre les effets d'entraînement du coton sur la production des céréales sèches, surtout en matière de détournement des intrants, principalement destinés au coton au profit de ces céréales. Il faut noter que le coton bénéficie du crédit intrants chaque année à travers les sociétés cotonnières, contrairement aux céréales sèches.

Consommation/utilisation

Le coton-graine est transformé sur place par des sociétés cotonnières telles que Faso coton, SOFITEX et SOCOMA. Sur la période 2012-2013, le secteur industriel textile et confection a transformé moins de 2 pourcent du coton fibre produit au Burkina (Figure 5). Le coton-graine, contient un sous-produit: la graine de coton, celle-ci est généralement triturée afin de séparer l'huile du tourteau. La graine de coton est parfois utilisée à l'état brut pour l'alimentation animale, en particulier dans l'industrie laitière. Le présent document s'intéresse aux deux principaux sous-produits du coton : l'huile et le tourteau. Selon les données FAOSTAT sur le bilan alimentaire, la

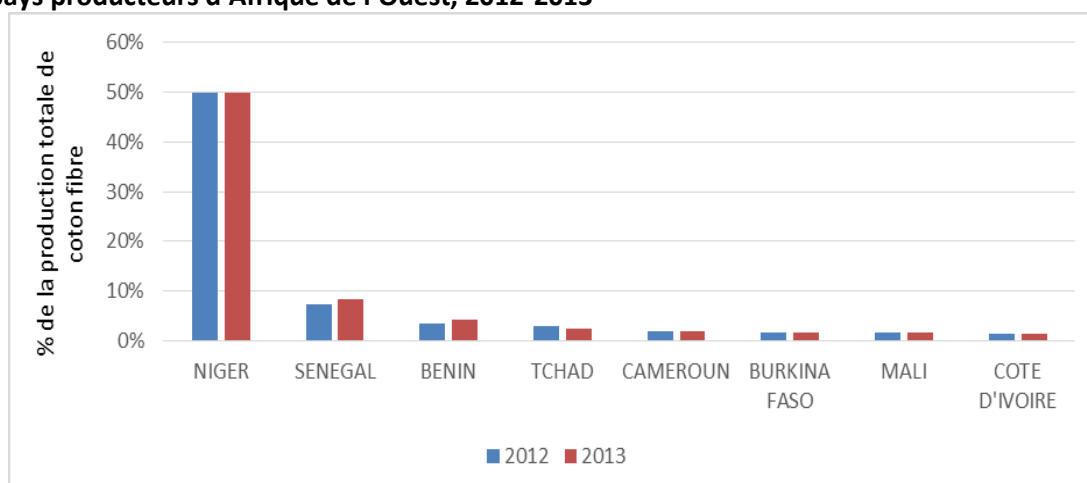
production d'huile de coton a représenté environ 70 pour cent de la production totale d'huile végétale et a constitué 57 pourcent de la consommation d'huile dans le pays sur la période 2005-2009. Au Burkina Faso, l'huile de coton concurrence avec les autres huiles végétales (huile de palme, huile d'arachide, etc.), et est destinée essentiellement à la consommation humaine et à la fabrication de savon. Le tourteau de coton concurrence les autres tourteaux et est généralement utilisé pour l'alimentation animale. La SN Citec et Jossira S.A sont les principales huileries, à côté des deux sont créées de multiples petites huileries. La SOFITEX détient 35 pourcent du capital de la SN Citec, donc elle est prioritaire, dans la vente des grains de coton. Une partie des graines de coton produite par la SOFITEX est retournée aux producteurs sous la forme de semences.

L'huilerie de la SN Citec peut produire jusqu'à 20 000 tonnes d'huile par an sur la base maximum de 120 000 tonnes de graines de coton issues de la production locale des paysans. Ce qui représente le quart des besoins estimés en huile alimentaire du pays. La savonnerie de la SN Citec d'une capacité de production variant entre 6 000 et 12 000 tonnes de savon par an, à base de matières grasses. La Société produit également des coproduits avec une capacité avoisinant 60 000 tonnes par an de tourteaux de coton et d'aliment de bétail.

Le secteur souffre de nombreux handicaps face à la compétition asiatique, indienne, pakistanaise et chinoise en particulier en raison :

- du coût élevé et de la disponibilité incomplète de l'énergie, de la mauvaise fiabilité et des délais des transports, incluant des ruptures de charges à l'exportation ;
- de la faible efficacité globale de la main d'œuvre ;
- de l'accès aux financements difficile ;
- d'un environnement économique plus propice à l'importation de biens de consommation qu'à la production nationale.

Figure 5. Taux de consommation interne du coton et ses sous-produits dans les principaux pays producteurs d'Afrique de l'Ouest, 2012-2013



Note : La production du Niger est minime (2 000 tonnes), ce qui justifie le fort taux de consommation interne.

Source : Auteurs, à partir des données du Comité Consultatif International du Coton, 2014.

Le filage artisanal du coton existe, mais demeure une activité extrêmement limitée. Les besoins en fils sont couverts par les achats directs en provenance de FILSAH, à Bobo Dioulasso. De façon générale, la productivité des usines de textile est très faible, tout comme la qualité des produits. Les données chiffrées de la production et du marché textile sont très difficiles à évaluer.

Le tissage artisanal, bénéficie de quelques niches sur le marché local dans les produits comme des ensembles (chemise et pantalon), des tenues traditionnelles, des bonnets, des tissus pour fauteuils et chaises, notamment. Il est pratiqué essentiellement par les femmes. Le tricotage n'existe pas à l'échelon artisanal. La confection artisanale est constituée de tailleurs et couturiers/couturières. Il s'agit avant tout d'activité manuelle, faiblement consommatrice en énergie (Rapport diagnostic de la filière coton, 2007). Il y a environ 49 900 tisserands (29 400 hommes et 20 500 femmes) au Burkina Faso, avec en moyenne 3 à 5 apprentis chacun. La part de l'informel s'élève à 85 pourcent dans le secteur (Rapport diagnostic de la filière coton, 2007).

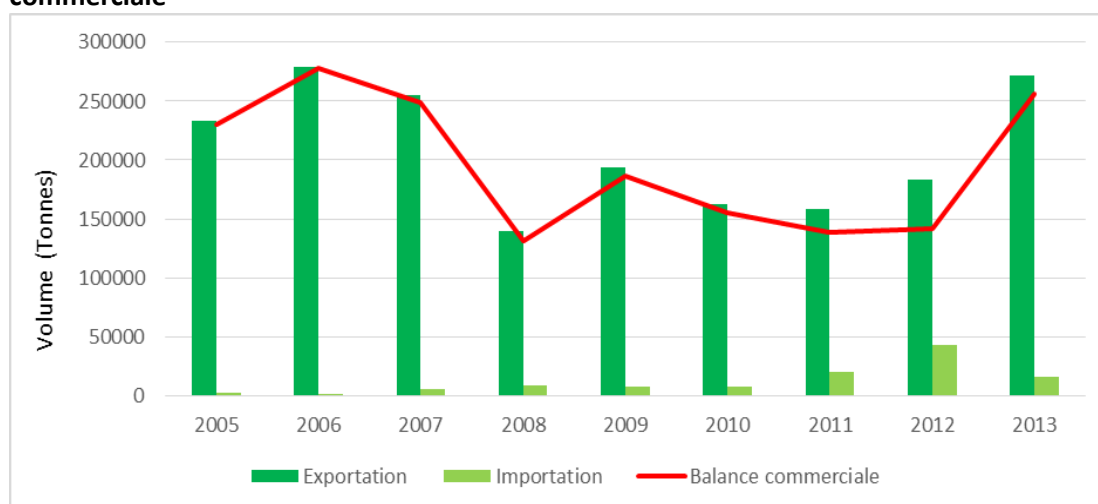
Il faut noter que les activités de transformation artisanale, même dans le cas des groupements et associations, souffrent de plusieurs problèmes actuellement réhivitoires pour le développement de leurs activités, voir même pour leur survie tout court :

- un manque de diversité en approvisionnement fils (fils cardé, fils peignés) ;
- le coût élevé des matières premières telles que tissu écru, tissu fini, accessoires, triplures ;
- le coût élevé de matières consommables telles que les produits chimiques et les colorants pour la teinture et l'impression ;
- du matériel de production très sommaire et pas toujours adapté, pour lequel on constate un manque de pièces de rechange ;
- l'insuffisance de la recherche et de la création ;
- une faible maîtrise du marché.

Commercialisation et échanges

Sur la période 2005-2013, le Burkina Faso a été exportateur net de coton. Les exportations ont atteint 271 676 tonnes en 2013 (toute forme confondue) contre des importations équivalentes à 15 400 tonnes.

Figure 6. Exportations et importations de coton (toutes formes confondues) et balance commerciale

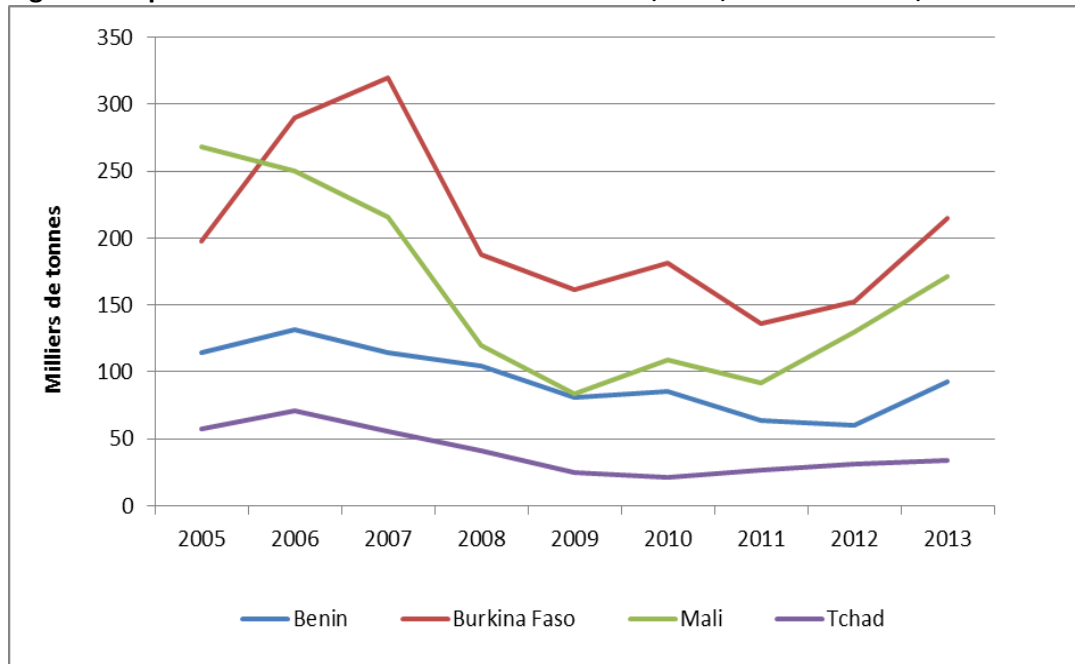


Source : Auteurs, d'après l'INSD, 2014.

En 2013, le Burkina Faso a exporté 215 000 tonnes de fibre de coton (CCIC, 2014). Le coton occupe la seconde place parmi les exportations totales du pays, derrière l'or qui représentait, la même année, soixante-douze pourcent de la valeur totale des exportations (AfDB, OCDE, PNUD, 2014). Le Burkina Faso a conforté sa position de premier exportateur régional (Figure 7), alors que ses exportations

rebondissaient après la crise de 2007 qui avait vu une chute de la demande internationale et de la production domestique. Sur la période 2007-2013, les exportations de coton, en volume, ont ainsi chuté de 6,4 pourcent, en moyenne. Le Burkina Faso a su devancer ses concurrents régionaux notamment grâce à des prix à l'exportation plus compétitifs, permis par le fonds de lissage des prix institué en 2007, qui semble avoir également agi comme un mécanisme de subventions de prix (voir section 6: Résultats et interprétation).

Figure 7. Exportations de coton fibre au Burkina Faso, Mali, Tchad et Bénin, 2005-2013

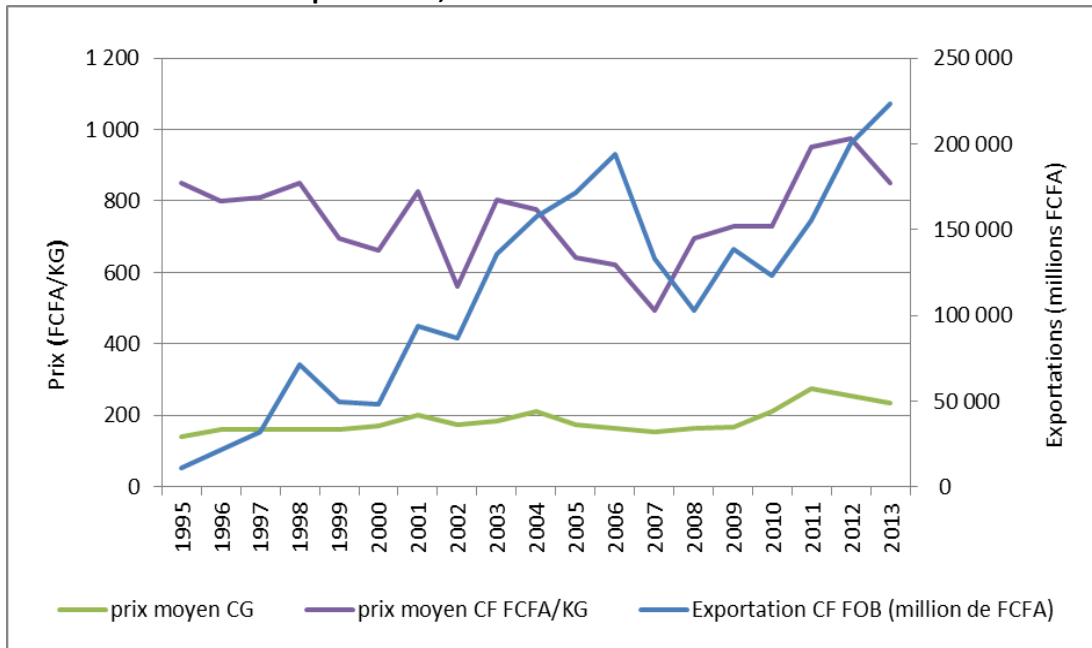


Source : CCIC, 2014.

La chute des volumes exportés, après 2007, a en partie été contrebalancée par la hausse des cours internationaux en 2010 et 2011 (Figure 8). La valeur totale des exportations de coton burkinabè, en 2013 (223 milliards de francs CFA), était ainsi supérieure à celle de 2007 (133 milliards de francs CFA).

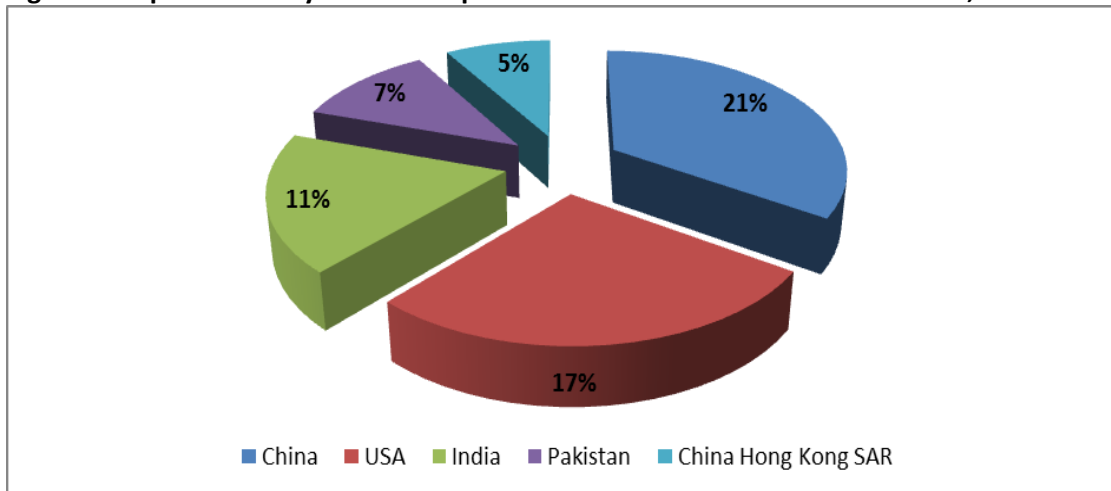
Destiné aux marchés internationaux, au cours des dernières années, le coton burkinabè a été exporté principalement vers la Chine, les États-Unis et l'Inde (UN, 2015) (Figure 9).

Figure 8. Évolution des prix producteurs du coton graine (CG), des prix coton fibre (CF), et de la valeur totale des exportations, 1995-2013



Source : DGESS, MEF, 2014.

Figure 9. Répartition moyenne des exportations de coton fibre du Burkina Faso, 2010-2013

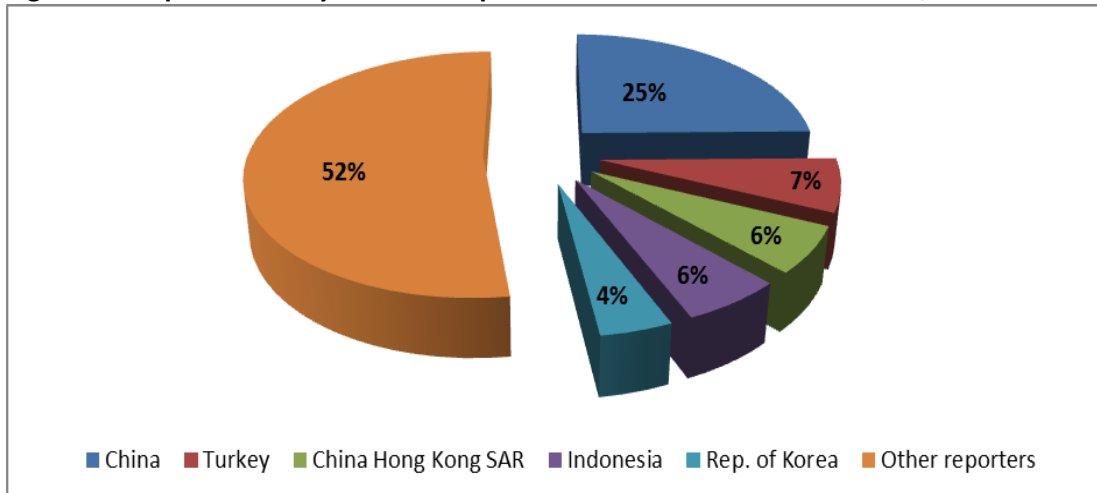


Note : répartition exprimée en pourcentage des volumes totaux exportés.

Source : UN, 2015

En ce qui concerne les importations, elles se sont essentiellement composées de coton transformé. La Chine était le premier partenaire, sur la période 2010-2013, suivie de la Turquie et de l'Indonésie (Figure 10).

Figure 10. Répartition moyenne des importations de coton du Burkina Faso, 2010-2013



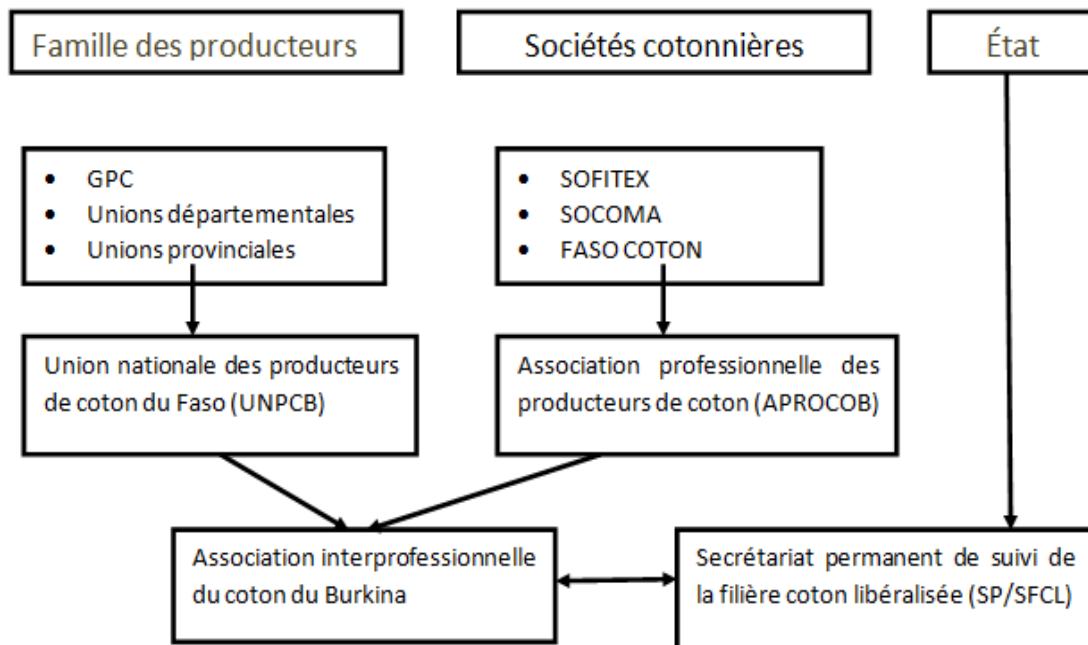
Note : répartition exprimée en pourcentage des volumes totaux exportés.

Source : UN, 2015

Description de la filière

Les principaux acteurs de la filière sont, les producteurs, les sociétés cotonnières, la recherche cotonnière, les banques, les autres privés (transporteurs, fournisseurs d'intrants, les huiliers, etc.) et l'État burkinabé qui participe également à la vie de la filière. La structure de la filière est ici présentée dans la Figure 11 ci-dessous.

Figure 11. Présentation schématique de la filière coton au Burkina Faso



Source : Auteurs, 2014.

L'État

L'État burkinabé participe, à travers son rôle dans la définition de la politique agricole, au développement des infrastructures et à l'élaboration et la mise en œuvre du cadre réglementaire et

législatif. De même, l'État joue un rôle dans la régulation et le contrôle des actions de la filière à travers le Protocole d'accord signé avec les producteurs et les sociétés cotonnières en septembre 2004.

L'État n'est plus le principal actionnaire des sociétés cotonnières au Burkina Faso. La privatisation du secteur coton au Burkina Faso a formellement été réalisée en septembre 1999, lorsque l'État a cédé à l'organisation des producteurs (l'UNPCB) 30 pourcent de ses actions dans la société cotonnière SOFITEX. Dès lors, l'État burkinabè a détenu 35 pourcent des actions de la SOFITEX, le groupe français Dagrès 34 pourcent, l'UNPCB 30 pourcent et les banques locales BIB et BICIA 1 pourcent. En 2004 et sous la pression de la Banque mondiale, il a ensuite été décidé la libéralisation du secteur coton pour en finir avec le monopole d'achat et de commercialisation de la SOFITEX. Deux nouvelles sociétés ont alors été créées, la SOCOMA et la Faso Coton.

Les producteurs

De la base au sommet, les producteurs (en tant que personnes physiques) sont structurés en Groupement de producteurs de coton (GPC), réunis au sein d'Unions départementales de producteurs de coton (UDPC), qui se retrouvent au sein d'Unions provinciales de producteurs de coton (UPPC). Ces dernières se retrouvent au sein de l'Union nationale des producteurs de coton du Burkina (UNPC-B). En tant que structure faîtière, l'UNPC-B réunit l'ensemble des organisations de producteurs GPC, UDPC, UPPC soit environ 12 250 GPC répartis dans 4 162 villages, 280 départements et 36 provinces.

Une des fonctions de l'UNPC-B est à caractère économique avec la commercialisation du coton graine, l'approvisionnement en intrants stratégiques et non stratégiques et en facteurs de commercialisation, la gestion du crédit ainsi qu'une gamme étendue de services aux membres comme l'information, la formation, l'appui conseil. En terme de commercialisation, l'activité de collecte du coton graine est assurée par les GPC et leurs unions à travers les marchés autogérés, qui sont rémunérés par les sociétés cotonnières par le versement de commissions d'achats coton graine (4 250 francs CFA par tonne de coton graine).

Enfin, l'UNPC-B porte la participation des producteurs dans le capital des trois sociétés cotonnières (30 pourcent au niveau de la SOFITEX, 10 pourcent Faso Coton, SOCOMA 20 pourcent).

Les sociétés cotonnières

Il s'agit des trois sociétés cotonnières citées plus haut.

- La SOFITEX

Son coton-fibre est vendu à toute une gamme de commerçants dont: Reinhart, Dunavant, Cargill, COPACO, CDI, etc. La vente en 2004 des actifs de la SOFITEX dans les aires de production centre et est s'établissait à 17 milliards de francs CFA (26 millions d'euros ou 31 millions d'USD.), ce qui représentait une injection financière très importante pour la filière.

- La SOCOMA

Située à l'Est, elle est détenue par le groupe français Dagrès (51 pourcent), l'UNPCB (20 pourcent), le transporteur SOBA (20 pourcent), Agryta (5 pourcent) et l'investisseur SYA (4 pourcent). Le financement vient de la filiale COPACO du groupe Dagrès qui commercialise aussi tout le coton-fibre.

- La société Faso Coton

Basée dans la région centre, elle est la société cotonnière la plus petite. Faso Coton est détenue par un consortium qui inclut : le commerçant Reinhart (31 pourcent), l'égreneur Ivoire Coton/IPS (29 pourcent), le fournisseur d'intrants AMEFERT (20 pourcent), le transporteur SOBA (20 pourcent), et l'UNPCB (10 pourcent). La plupart, si ce n'est tout le coton-fibre, est commercialisé par Reinhart (Suisse). La banque de développement allemande DEG Invest, qui est déjà un partenaire d'Ivoire Coton/IPS en Côte d'Ivoire, a l'intention de contribuer au financement des opérations de Faso Coton à l'avenir.

Les différentes fonctions assumées par les sociétés cotonnières sont (AICB, 2008):

- la fourniture d'intrants aux producteurs;

Les sociétés cotonnières sont également chargées de fournir des intrants aux producteurs. Elles acquièrent ces intrants par le biais d'un appel d'offre international. Les sociétés ont recours à un pool bancaire (banques du Burkina Faso et étrangères) pour financer l'achat des intrants. Ce pool était constitué, par exemple, de sept banques en 2010 : BNCE, HSBC France, Société Générale, BMCE, BHF, DZ Bank, Attijariwafa Bank Europe et Fimbank.

Les sociétés cotonnières mettent ensuite les intrants achetés à la disposition des producteurs. Les intrants sont cédés à prix subventionné et à crédit par des banques locales comme la BICIA-B et le Réseau des caisses populaires. Le crédit est recouvré sur les recettes versées aux producteurs à la fin de la campagne cotonnière.

- l'appui conseil des producteurs

L'État s'étant désengagé de cette fonction suite à la libéralisation du marché du coton, les sociétés cotonnières ont pris le relais dans ce domaine.

- l'achat et la collecte du coton graine

Les groupements de producteurs de coton (GPC) procèdent à la collecte du coton graine auprès de leurs membres. Ils perçoivent une commission d'achat de coton graine par les sociétés cotonnières pour ce service, qui s'élevait en 2008 à 4 250 francs CFA par tonne (AICB, 2008).

Les compagnies cotonnières et les opérateurs privés se partagent le transport du coton. La SOFITEX assurait, par exemple, 48 pourcent du transport du coton graine dans sa zone de production pour la campagne 2006/2007, tandis que les transporteurs privés s'attribuaient les 52 pourcent restants (AICB, 2008). Les transporteurs privés sont organisés en groupes qui sont sous-traités par la SOFITEX moyennant des contrats de prestation.

- l'égrenage du coton graine et la valorisation de la fibre et des coproduits

Les trois sociétés cotonnières, une fois que le coton est acheminé vers les usines, transforment celui-ci en fibre. Une petite partie est utilisée pour faire des coproduits (voir ci-dessous).

Les transformateurs

Au Burkina Faso, la fibre produite est exportée à 99 pourcent principalement vers des pays asiatiques et européens (AICB, 2008).

Moins de 2 pourcent de la production est transformée localement en fils, principalement réexportés dans la sous-région. Les coproduits, notamment la graine, sont vendus aux huileries locales pour

l'extraction d'huile et la fabrication de savon et d'aliments bétail. Il existe plusieurs types de transformateurs dans la filière coton:

- Les industries de trituration de la graine de coton: en plus des triturateurs artisanaux, il existe d'autres sociétés industrielles exerçant dans le domaine de la trituration. Cependant, depuis quelques années, la SN CITEC est pratiquement la seule société industrielle de trituration de la graine de coton. Elle produit essentiellement de l'huile raffinée végétale à partir de la graine de coton ainsi que les coproduits, tourteaux et aliment de bétail et du savon de ménage. En moyenne, la SN CITEC dispose d'un potentiel de transformation de 250 000 tonnes de graines de coton par an;
- Les industries textiles: il existe deux grandes industries textiles au Burkina Faso que sont FASOTEX et FILSAH.
 - i. FASOTEX (ex FASO FANI), a été créée en 2005 sous forme de société anonyme au capital de 100 millions de francs CFA détenu par des investisseurs privés nationaux. Initialement, FASOFANI était un complexe textile intégré comprenant une filature à anneaux, un tissage à navettes, une impression, une teinturerie et une station de traitement des eaux usées. Depuis la reprise des activités par FASOTEX, la transformation de la fibre locale n'est plus effective et seul l'atelier d'impression/teinture est fonctionnel.
 - ii. La Filature du Sahel (FILSAH), créée en juin 1997 est une société anonyme au capital de 2 milliards de francs CFA détenu par le FBDES 50 pourcent, SOFITEX 37.5 pourcent et divers 12.5 pourcent (Agrer, 2007). Ce n'est qu'en 2000 qu'elle a commencé ses activités. Ses objectifs sont la production, la commercialisation et l'exportation de fils de coton. Elle a un effectif d'environ 100 personnes. Avec une capacité moyenne de 5 400 tonnes de fibre par an, la production de la société est destinée à l'Europe (50 pourcent), au marché national (26 pourcent) et à celui sous régional (24 pourcent) (Agrer, 2007). De nos jours, la FILSAH diversifie sa production vers les fils pour l'artisanat, les marchés de fils à la grande exportation et enfin avec "le Maliwatt", une toile fabriquée à partir de déchet de coton pour envelopper les balles de coton prêt à l'exportation. Des machines ont été commandées pour fabriquer ces toiles qui vont remplacer le plastique utilisé actuellement pour envelopper la balle de coton. En 2004, elle a produit 16 tonnes de ces toiles et 60 tonnes en 2006 (Agrer, 2007).

Les fournisseurs d'intrants

Chaque société cotonnière assure les approvisionnements en intrants dans sa zone depuis la campagne 2006-2007. Saphyto, seul fournisseur de pesticides du pays, est détenue à 65 pourcent par Calliope et à 35 pourcent par la SOFITEX. La SOFITEX achète 75 pourcent des pesticides à Saphyto et 25 pourcent à des firmes étrangères au prix le plus bas sur lequel Saphyto doit s'aligner pour écouler sa production. Pour ce qui est des engrais les acteurs sont HAIF, STEPCC, AMEFERT et YARA. Enfin les fournisseurs d'appareil de traitement sont DTE et Goizper (MATABI).

La recherche cotonnière

L'Institut national de l'environnement et de la recherche agricole (INERA) est le principal acteur de la recherche cotonnière. La SOFITEX finance l'intégralité des activités de recherche sur le coton de

l'INERA, ayant consacré, sur la période 1998-2008, environ 2 milliards de francs CFA à cet effet (AICB, 2008).

Décisions et mesures de politiques

En 1999, la Société Burkinabè des Fibres et Textiles (SOFITEX) a été libéralisée, bien que l'État ait gardé 36 pourcent des parts (Baffes, 2007). En 2004, deux compagnies privées supplémentaires ont été créées : la SOCOMA et Faso Coton (décrites dans la section ci-dessus). Depuis cette période, la filière coton est gérée par l'Association interprofessionnelle du Coton du Burkina (AICB) regroupant la famille professionnelle des producteurs et celle des sociétés cotonnières.

Fonds de lissage

En 2007, le Burkina Faso a mis en place un "fonds de lissage", dont le but est de protéger les producteurs des variations des cours internationaux et de leur donner de la visibilité, en stabilisant les prix domestiques et en définissant un prix au début de la campagne de coton. Le fonds de lissage fonctionne comme un système de fixation de prix. Comme indiqué plus haut, un prix au producteur du coton graine est déterminé en partant de l'indice Cotlook A.

Le premier avril de chaque année (N), l'AICB annonce un prix pivot. Le prix pivot est calculé par la Bank of Africa pour l'AICB, et il est basé sur une moyenne triennale, c'est-à-dire la moyenne de la valeur de l'indice Cotlook pour les deux années précédentes et une valeur modélisée pour l'année à venir. À partir du prix pivot, l'AICB détermine un prix plancher (Pp) – équivalent à 95 pourcent du prix pivot - auquel le coton graine sera payé à la livraison au cours de la campagne ainsi que le coût des intrants fournis aux producteurs (déduit du prix payé au producteur à la livraison du coton graine). Elle établit également un prix plafond – équivalent à 101 pourcent du prix pivot.

Simultanément, l'AICB annonce les nouvelles règles applicables à la prévision des prix du coton pour la campagne (N+1). A la fin de la campagne, lorsque la production a été écoulee dans les sociétés cotonnières, l'AICB calcule la valeur moyenne de l'Indice Cotlook A de l'année, exprimée en francs CFA. Elle constitue la valeur de référence effectivement observée sur le marché mondial. Selon ce mécanisme, le prix de référence est ensuite comparé à l'intervalle entre le prix plafond et le prix plancher, de même calculés par l'AICB. Trois cas de figure se présentent alors :

- i. Le prix de référence est supérieur au prix plafond. Les sociétés cotonnières paient le prix plancher, plus la différence entre le prix plafond et le prix plancher et un complément de prix aux producteurs. Ce complément de prix est une fraction de la différence entre le prix de référence et le prix plafond. Pour ensuite atteindre le prix de référence, le reste est versé au fonds de lissage et est appelé abondement du fonds. Ce montant versé par les sociétés est calculé en fonction des volumes écoulés par ladite société;
- ii. Le prix de référence est compris entre le prix plancher et le prix plafond. Les sociétés cotonnières paient la différence entre le prix de référence et le prix plancher sous forme de ristournes aux producteurs. Elles n'approvisionnent pas le fonds de lissage;
- iii. Le prix de référence est inférieur au prix plancher. Dans ce cas, les sociétés cotonnières paient les producteurs au prix plancher en puisant la différence dans le fonds de lissage. Les montants que le fonds doit verser à chaque société sont calculés en fonction des volumes écoulés.

Le mécanisme de fonds de lissage a été instauré à partir de 2007 pour soutenir la filière coton qui venait d'être libéralisée afin d'atténuer la volatilité des prix. Ce fonds a été mis en œuvre par

l'Agence française du développement (AFD) et en 2007, la dotation initiale était de 12 milliards de francs CFA.

Lors de la campagne suivante en 2007, le prix de référence a été inférieur au prix plancher ce qui a amené les sociétés cotonnières à puiser 9 milliards de francs CFA pour compenser leurs pertes parce qu'elles avaient annoncé un prix plancher supérieur au prix de référence. La même situation s'est répétée en 2009 (4 milliards de francs CFA ont été puisés dans le fonds de lissage). Cependant, selon l'AICB, les années 2008, 2011 et 2012 ont présenté des prix de référence supérieurs au prix plafond ce qui a permis des abondements du fonds de lissage. L'année 2010 aurait présenté une situation équilibrée.

Les subventions accordées à la filière coton

En raison de la forte intégration du secteur coton dans l'économie et compte tenu des difficultés rencontrées par ce secteur, le gouvernement a apporté des appuis financiers multiformes à la filière à partir de la campagne 2004 qui se résument comme suit :

- des appuis financiers ponctuels qui ont été de trois types:
 - la garantie de la dette de la SOFITEX auprès du système bancaire – 44 milliards de francs CFA – qui a été rééchelonnée sur cinq ans ;
 - la recapitalisation de la SOFITEX à 38 milliards de francs CFA en 2006 et le paiement de la part des producteurs dans trois sociétés cotonnières grâce à un appui budgétaire de l'Union européenne ;
 - la dotation initiale en 2007 du fonds de lissage en rétrocédant à la filière un prêt long terme à taux concessionnel obtenu auprès de l'AFD.
- la garantie de l'État sur les crédits impayés de la SOFITEX a permis d'une part de limiter la détérioration du portefeuille des banques dont la rentabilité s'est dégradée et d'autre part de soigner les bilans des sociétés cotonnières afin de leur faciliter la négociation des crédits de campagne ;
- une subvention quasi permanente aux intrants agricoles: un appui devenu désormais indispensable pour amortir la flambée des prix des intrants consécutive à la crise ivoirienne d'abord et ensuite à la crise pétrolière. Par exemple, la subvention de l'État et des sociétés cotonnières en 2007 (respectivement de 3 milliards et de 2.33 milliards) a ainsi permis de ramener l'augmentation des prix de l'urée et du NPK respectivement de 24 pourcent à 6 pourcent et de 34 pourcent à 15 pourcent par rapport aux prix facturés en 2005/2006. Cela a eu pour effet direct de réduire l'effet ciseaux qui menaçait les producteurs avec la chute historique du prix plancher à 145 francs CFA le kilogramme. En 2007 la subvention accordée par l'État était de trois milliards, en 2008 de 6.5 milliards et de 11 milliards en 2009 ;
- crédits de TVA : dans le souci de soulager la trésorerie des sociétés cotonnières, le gouvernement a réduit les délais de paiement des crédits de TVA dont les arriérés de paiement envers les sociétés cotonnières s'élevaient à plus de 11 milliards de francs CFA au 31 décembre 2006.

Le cadre légal et réglementaire

Le secteur coton ne constitue pas à proprement parler un secteur réglementé. Néanmoins, la privatisation et la libéralisation (décidée en 1998 et mise en œuvre à partir de 2006) ont été encadrées par une série de dispositions de nature réglementaire ou contractuelle de droit public au nombre desquelles il faut citer :

- le décret n° 98-267/PRES/PM/MEF du 24 juin 1998 autorisant l'ouverture partielle du capital de la SOFITEX aux groupements de producteurs de coton à hauteur de 30 pourcent ;
- l'arrêté n° 98-071/MCIA/MA/MEF du 25 novembre 1998 portant approbation de l'Accord interprofessionnel de la filière coton ;
- l'Accord interprofessionnel signé le 22 février 1999 entre la SOFITEX et les producteurs de coton qui instaure la gestion paritaire de la filière coton ;
- le décret n° 2001-764/PRES/PM/MCPEA/MEF/AGRI du 31 décembre 2001 portant autorisation d'installation d'opérateurs dans les nouvelles régions cotonnières et son modificatif n° 2003- 302/PRES/PM/MCPEA/MFB/MAHRH du 16 juin 2003 ;
- le Protocole d'accord portant cahier des charges applicables aux opérateurs de la filière coton au Burkina Faso signé le 03 septembre 2004 par la SOFITEX, la SOCOMA, FASOCOTON, l'UNPCB et le gouvernement ;
- les décisions fixant les prix de cession des intrants agricoles destinés à la culture du coton ainsi que les prix de base et complémentaires du coton graine depuis la campagne 2004/2005 à nos jours.

3. Méthodologie

La méthodologie SAPAA a pour but de mesurer les incitations par les prix aux producteurs et autres agents de la filière. L'analyse est fondée sur la comparaison entre des prix domestiques observés et des prix de référence calculés. Les prix de référence sont construits à partir du prix international du produit à la frontière du pays, c'est-à-dire à l'endroit où le produit entre dans le pays (si importé) ou en sort (si exporté). Ce prix étalon est considéré comme libre de toutes distorsions de politique domestique et de marché. Le SAPAA calcule deux types de prix de référence – observé et ajusté. Les *prix de référence observés* sont les prix que les producteurs ou autres agents de la filière pourraient recevoir si les distorsions dues au marché domestique et aux politiques commerciales, tout comme les performances du marché, étaient éliminées. Les *prix de référence ajustés* présentent les mêmes caractéristiques mais prennent également en compte les distorsions supplémentaires dues aux taux de change, aux inefficiences structurelles dans la filière, et au fonctionnement imparfait des marchés internationaux.

L'analyse des incitations par les prix du SAPAA repose sur la loi du prix unique, théorie économique assurant qu'un même produit aura le même prix dans un marché de concurrence pure et parfaite. Cette loi s'applique pour des produits exactement identiques, si l'information n'est pas asymétrique et si les coûts de transactions sont nuls. Il en résulte que l'analyse est faite pour des produits tout à fait identiques ou bien parfaitement substituables sur le marché domestique en termes de qualité. Le cas échéant, l'analyse s'effectue sur des biens comparables. Les indicateurs calculés à partir des prix de référence et des prix domestiques révèlent si les prix sur le marché domestique soutiennent (incitations) ou taxent (pénalisations) les agents de la filière.

Les prix domestiques sont comparés aux prix de référence à deux points spécifiques de la filière – l'exploitation agricole (généralement la principale région de production du produit) et le point de compétition (généralement le principal marché de gros où le produit domestique est en compétition avec le produit venant du marché international). L'approche pour comparer les prix à chaque segment de la filière est expliquée ci-dessous. L'exemple est tiré d'une situation où le produit est majoritairement importé dans le pays. Dans cette situation, le pays importe le produit au prix international (qui est habituellement le prix CIF au plus grand port d'importation du pays). Sur le marché domestique, on observe le prix de ce même produit au point de compétition, qui est dans cet exemple le marché de gros, et à l'exploitation. Les coûts relatifs à la transformation, au stockage et au transport du produit, appelés coûts d'accès, sont aussi pris en compte. Les différentes marges appliquées par les acteurs économiques sont également incluses. Ces coûts sont observés sur les deux segments de la filière, c'est-à-dire entre la frontière et le marché de gros et entre le marché de gros et l'exploitation.

Le prix international de base est rendu comparable au prix domestique au marché de gros en ajoutant les coûts d'accès entre la frontière et le marché de gros. Cette opération permet de calculer le prix de référence observé au marché de gros. Le calcul permet d'inclure tous les coûts pris en charge par les importateurs et autres agents pour amener le produit sur le marché domestique ; ce qui augmente logiquement le prix du produit. Ce prix de référence au marché de gros est ensuite rendu comparable au prix domestique au producteur en déduisant les coûts d'accès entre le marché de gros et l'exploitation. C'est le prix de référence observé au producteur. Il prend en compte tous les coûts pris en charge par les producteurs et autres agents pour amener le produit de l'exploitation

au marché de gros. Mathématiquement, les équations pour calculer les prix de référence observés au point de compétition (RP_{owh}) et au producteur (RP_{ofg}) pour un produit importé sont les suivantes :

$$RP_{owh} = P_b + AC_{owh}$$

$$RP_{ofg} = RP_{owh} - AC_{ofg}$$

Où AC_{owh} sont les coûts d'accès observés entre la frontière et le point de compétition, incluant les coûts de manutention à la frontière, les coûts de transports, les marges des différents acteurs, et les différentes taxes (non-commerciales) et autres prélèvements, à l'exception des tarifs à l'importation. P_b représente le prix international de base et AC_{ofg} représente les coûts d'accès observés entre l'exploitation et le point de compétition, prenant en compte les coûts de manutention à la ferme, les coûts de transports, de transformation du produit, les marges des agents économiques et toutes autres taxes et prélèvements sur ce segment.

Les étapes décrites ci-dessus sont utilisées une seconde fois en utilisant les prix étalons et les coûts d'accès ajustés afin d'éliminer les distorsions dues à des taux de change sur/sous-évalués, des inefficacités structurelles le long de la filière et au fonctionnement imparfait du marché international. Le prix étalon et les coûts d'accès ajustés sont ensuite utilisés pour générer les prix de référence ajustés.

Pour les produits exportés, une approche légèrement différente est utilisée. Dans ce cas, la frontière est habituellement considérée comme le point de compétition, et le prix FOB est considéré à la frontière comme prix international de base. Par ailleurs, les prix de référence observés et ajustés sont obtenus en soustrayant les coûts d'accès entre la frontière et le point de compétition au lieu de les ajouter. Mathématiquement, les prix de référence au point de compétition (RP_{owh}) et à l'exploitation (RP_{ofg}) sont calculés par les équations suivantes :

$$RP_{owh} = P_b - AC_{owh}$$

$$RP_{ofg} = RP_{owh} - AC_{ofg}$$

Après avoir calculé les prix de référence observés et ajustés pour le produit, ils sont déduits des prix domestiques à chaque segment de la filière pour obtenir les écarts de prix au marché de gros et à l'exploitation. Les *écarts de prix observés* capturent les effets de distorsions des politiques commerciales affectant directement le prix domestique du produit (par exemple, les politiques de fixation de prix et/ou les taxes d'importations) et la performance des marchés. Les *écarts de prix ajustés* rendent compte des mêmes caractéristiques que les *observés*, avec en plus les distorsions dues aux politiques de taux de change, des inefficacités structurelles de la filière et le fonctionnement imparfait du marché international. Mathématiquement, les équations pour calculer les écarts de prix au marché de gros (PG_{owh}) et à la ferme (PG_{ofg}) sont les suivantes :

$$PG_{owh} = P_{wh} - RP_{owh}$$

$$PG_{ofg} = P_{fg} - RP_{ofg}$$

Où P_{fg} est le prix domestique au producteur, RP_{ofg} est le prix de référence observé au producteur et RP_{owh} le prix de référence observé au marché de gros.

Un écart de prix positif, lorsque le prix domestique est supérieur au prix de référence, signifie que l'environnement politique et le fonctionnement du marché agissent comme une incitation (soutien) à la production ou au grossiste. Pour un bien importé, ceci pourrait être dû à l'existence d'une taxe à l'importation. En revanche, si le prix de référence excède le prix domestique, ce qui a pour résultat un écart de prix négatif, cela signifie que l'environnement politique et le fonctionnement des marchés agissent comme une pénalisation (taxes) aux producteurs et grossistes. Pour un bien importé, cela pourrait être dû à des prix plafonds fixés par le gouvernement pour conserver des prix bas.

En général, les écarts de prix fournissent une mesure absolue des incitations/pénalisations aux producteurs et grossistes. Les écarts de prix sont donc divisés par leur prix de référence respectifs et sont exprimés par un ratio défini comme le **Taux Nominal de Protection**, qui peut être comparé entre les différentes années, les produits analysés et les pays.

Les Taux Nominiaux de Protection Observés à l'exploitation (NRP_{ofg}) et au point de compétition (NRP_{owh}) sont définis par les équations suivantes :

$$NRP_{ofg} = \frac{PG_{ofg}}{RP_{ofg}} ; NRP_{owh} = \frac{PG_{owh}}{RP_{owh}}$$

où PG_{ofg} est l'écart de prix observé au producteur, RP_{ofg} est le prix de référence observé à l'exploitation, PG_{owh} est l'écart de prix observé au marché de gros et RP_{owh} est le prix de référence au marché de gros.

De façon similaire, le **Taux Nominal de Protection Ajusté** au producteur (NRP_{afg}) et au grossiste (NRP_{awh}) sont définis par les équations suivantes :

$$NRP_{afg} = \frac{PG_{afg}}{RP_{afg}} ; NRP_{awh} = \frac{PG_{awh}}{RP_{awh}}$$

où PG_{afg} est l'écart de prix ajusté au producteur, RP_{afg} est le prix de référence ajusté à l'exploitation, PG_{awh} est l'écart de prix ajusté au marché de gros et RP_{awh} est le prix de référence ajusté au marché de gros.

Le **Taux Nominal d'Assistance** est généré en ajoutant à l'écart de prix au producteur les dépenses publiques allouées au produit. Cet indicateur reflète les incitations dues aux politiques, aux performances du marché et aux dépenses publiques. Mathématiquement, le Taux Nominal d'Assistance (NRA) est défini par l'équation suivante :

$$NRA = \frac{PG_{afg} + PE_{csp}}{RF_{afg}}$$

Où PE_{csp} représente la dépense publique ciblant le produit identifiées et mesurées en unités monétaires par tonne.

En dernier lieu, la méthodologie SAPAA estime l'***Ecart du Développement des Marchés (MDG)***, qui représente la part de l'écart des prix attribuable à des coûts d'accès excessifs ou inefficaces au sein de la filière, des taux de change sur/sous-évalués et au fonctionnement imparfait des marchés. Les coûts d'accès « excessifs » peuvent être dus à des facteurs tels que des infrastructures déficientes, des coûts de transformation élevés du fait de technologies obsolètes, des prélèvements monétaires gouvernementaux (autres que les frais de services), des marges abusives appliquées par les agents économiques, ou encore des taxes et coûts informels. Le MDG total à la ferme est composé des coûts d'accès excessifs, de l'écart des taux de change du aux politiques et de l'écart du marché international. La somme de ces composants est équivalente à la différence entre les écarts de prix observés et ajustés pour le producteur.

Comme l'écart de prix calculé, l'EDM est une valeur absolue. Il peut cependant être exprimé par un ratio qui permet les comparaisons à travers les années, les produits et les pays. L'indicateur relatif de MDG total est calculé comme le ratio entre le MDG à l'exploitation agricole et le prix de référence au producteur ajusté :

$$MDG_{fg} = \frac{(ACG_{wh} + ACG_{fg} + EXPG + IMG)}{RP_{afg}}$$

où ACG_{wh} représente l'écart entre les coûts d'accès au marché de gros, défini comme la différence entre les coûts d'accès observés et ajustés. ACG_{fg} représente l'écart entre les coûts d'accès observés et ajustés pour les producteurs, $EXPG$ est l'écart entre les taux de change dû aux politiques domestiques et IMG , l'écart du marché international.

Une description plus détaillée de la méthodologie appliquée pour cette analyse est disponible sur le site du SAPAA (<http://www.fao.org/in-action/mafap/products/toolsmethodology/en/>).

4. Besoins en données, description et calcul des indicateurs

Pour calculer les incitations par les prix SAPAA, plusieurs types de données sont nécessaires. Cette section présente les données qui ont été obtenues, et les choix méthodologiques qui sous-tendent l'analyse.

Statut d'échange du produit

Le Burkina exporte plus de 98 pourcent de sa production de coton fibre. La valeur des exportations varie de 112 milliards de francs CFA en 2005 à 217 milliards de francs CFA en 2013. La valeur des importations entre 2005 et 2013 oscille entre 2 et 21 millions de francs CFA (Tableau 3). Le coton est donc traité comme un produit d'exportation dans notre analyse.

Tableau 3. Niveaux d'exportations et d'importations du coton fibre au Burkina Faso, 2005-2013

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Exportation Coton fibre (millions de francs CFA)	122 139	161 418	144 633	87 902	117 325	110 605	125 694	149 891	217 108
Importation Coton fibre (millions de francs CFA)	2	2	2	3	2	2	8	2	21

Source : INSD, 2014.

Axe de commercialisation analysé

La région de la boucle du Mouhoun est la deuxième région productrice de coton en moyenne sur la période de l'analyse (2005-2013). En 2013, elle représentait 37 pourcent de la production de coton graine de la SOFITEX. Sur le plan de la production cotonnière, la région détient deux des principales provinces productrices du pays, Banwa et Mouhoun. La province du Mouhoun contribue pour environ 15 pourcent dans la production au niveau des zones relevant de SOFITEX et pour près de 13 pourcent au niveau national.

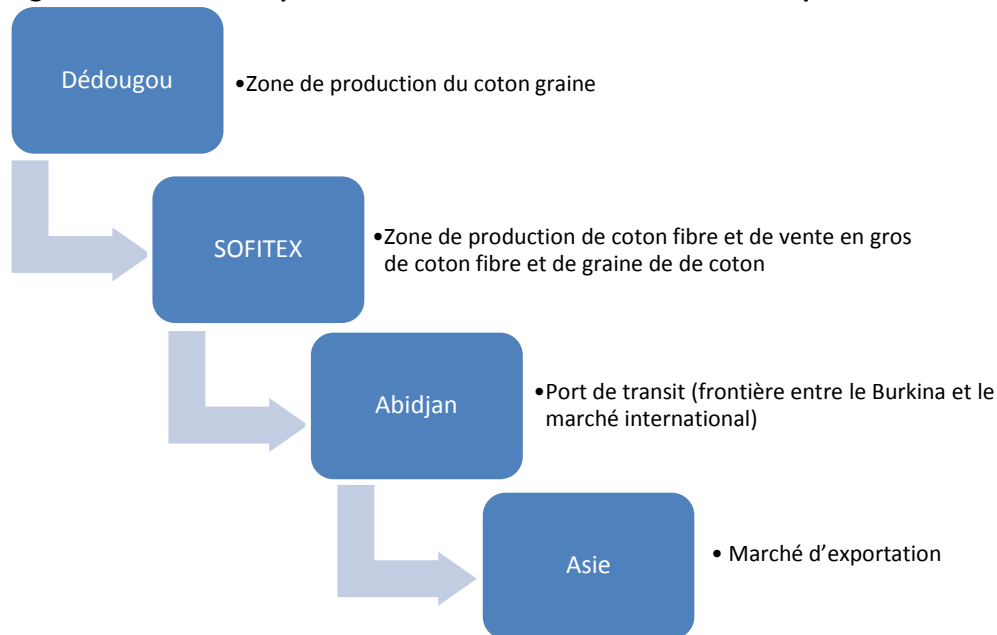
La province du Mouhoun, et plus précisément la zone production autour sa capitale, la ville Dédougou a donc été considérée dans la présente analyse comme zone de production représentative (Figure 12). La zone de production de Dédougou fait partie du vieux bassin cotonnier et les exploitations agricoles y ont une longue et une riche tradition de la culture du coton.

Le coton graine de Dédougou est envoyé dans une des usines d'égrenage du Burkina Faso pour être transformé en fibre : à Bobo-Dioulasso pour la SOFITEX, à Ouagadougou pour Faso Coton, à Fada N'Gourma pour la SOCOMA. Dans cette analyse, nous considérons l'usine de la SOFITEX, qui occupe près de 80 pourcent des exportations nationales. Le prix du coton fibre à la sortie de l'usine de la SOFITEX est donc utilisé comme prix au point de compétition.

En raison de la part négligeable de coton autoconsommée à l'intérieur du pays, le coton fibre produit au sein la SOFITEX est directement acheminé sur le marché d'exportation international (marché asiatique en général, voir

Figure 9) via le port d'Abidjan qui est le port de transit le plus fréquemment utilisé par la SOFITEX. Le port d'Abidjan est donc considéré comme point de sortie du coton fibre burkinabè dans notre analyse.

Figure 12. Schéma simplifié de l'axe de commercialisation étudié pour la filière coton



Source : Auteurs, 2014.

Prix étalon

Observé

La base pour calculer un prix de référence qui permette de déterminer si les producteurs de coton graine reçoivent des incitations ou des pénalisations est de définir un prix étalon, qui représente le prix du coton libre des distorsions de politiques et de marché domestiques. Étant donné que le Burkina Faso a été un exportateur net de coton (fibre) pendant la période 2005-2013, le prix étalon considéré est le prix FOB du coton fibre.

L'indice Cotlook A a été choisi dans cette analyse pour représenter le prix FOB du Burkina Faso vers le monde de 2005 à 2013. Il a été choisi de procéder avec cet indice du fait de la disponibilité des données et sa pertinence vis-à-vis de la fixation des prix domestiques à base de cet indice. Les données sont les prix Cotlook A du calendrier saisonnier, et sont issues du National Cotton Council of America.

La différence entre le FOB Mali et le CAF a déjà été évaluée par Diakitè (2010) à 45 francs CFA par kilogramme de coton fibre en 2007/08. Cette mesure a été utilisée comme proxy des coûts de transports entre le port d'origine du coton en Afrique de l'Ouest et le port d'arrivée dans l'Asie de l'Est. Les prix de transport ont ensuite été ajustés à partir de l'index des prix du pétrole West Texas Intermediate, base 2007 (Banque Mondiale, 2014). Ils ont ensuite été ajustés par l'indice des prix aux consommateurs (CPI) pour les autres années.

Les prix FOB utilisés dans l'analyse sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4. Prix FOB (Cotlook A) pour le coton fibre au Burkina Faso, 2005-2013

Années		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
a	Indice Cotlook A	1258	1334	1636	1348	1720	3640	2201	1939	1967
b	Index Pétrole	0.8	0.9	1.0	1.4	0.6	1.3	1.2	1.0	1.0
c	Coûts de transports estimés (USD/Tonne)	92.3	94.2	94.0	102.9	105.6	104.7	107.7	111.9	112.5
a-c	Prix FOB référence utilisé pour cette analyse (USD/Tonne)	1 185	1 248	1 542	1 219	1 662	3 519	2 089	1 846	1 869

Source : National Cotton Council of America, 2014 ; Banque Mondiale, 2014 et Diakit , 2010.

Ajust 

Aucun prix FOB ajust  n'a  t  utilis  pour cette analyse.

Prix domestique

Selon la m thodologie du programme SAPAA, deux prix domestiques sont requis pour l'analyse des incitations et p nalisations. Il s'agit du prix observ  au point de comp tition et le prix observ  au producteur.²

Prix observ  au point de comp tition

Le prix au point de comp tition ou prix usine inclut : le prix d'achat du coton graine au producteur, les frais de transport et d'acheminement jusqu'  l'usine, les frais de manutention, de stockage, de transformation (frais d'usinage) et autres frais. Les prix   la sortie d'usine ont  t  obtenus aupr s de la SOFITEX pour la p riode 2005   2013 (Tableau 5).

Tableau 5. Prix au grossiste (SOFITEX) du coton fibre, 2005-2013

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Prix grossiste (FCFA/Tonne)	602 000	568 000	636 000	599 000	622 000	645 883	670 683	696 435	723 177

Source : SOFITEX, 2014a.

Prix observ  au producteur

Le prix au producteur est le prix de cession du coton aux soci t s cotonni res, auquel s'ajoutent les ristournes apr s la vente de la fibre (voir Tableau 6). Il faut noter que l'on dispose pour le m me producteur de deux types de coton graine. Il s'agit du coton du 1er choix et de celui du 2 me choix, avec un prix 1er choix toujours sup rieur au 2e choix. En effet, le coton 1er choix est de qualit  sup rieure et donne un meilleur rendement de fibre.

² Dans le cas pr sent, le point de comp tition correspond aux soci t s cotonni res et principalement   la SOFITEX, qui intervient directement dans les op rations d'achats du coton graine aupr s des producteurs, de transformation du coton graine en coton fibre et de vente de ce coton fibre transform . Ainsi, dans la suite nous utiliseront indiff remment grossistes, soci t s cotonni res et usines.

Tableau 6. Prix au producteur pour le coton 1^{er} et 2^{ème} choix, ainsi que la ristourne de prix, 2005-2013

Années	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Ristourne de prix (FCFA/kg)	0	0	10	0	8	28	29	8	0
Prix producteur coton 1 ^{er} choix final (FCFA/kg) (SOFITEX 2005-2013)	175	165	155	165	168	210	274	253	235
Prix producteur coton 2 ^{ème} choix final (FCFA/kg) (SOFITEX 2005-2013)	140	140	130	140	143	185	249	228	210

Note 1: La ristourne est payée aux producteurs lorsque le prix de référence calculé (moyenne de l'indice cotlook A) est compris entre le prix plancher annoncé en début de campagne par l'AICB et le prix plafond, toujours calculé par l'AICB. Elle représente la différence entre le prix de référence et le prix plancher.

Note 2: « final » désigne le prix initial en plus de la ristourne.

Source : SOFITEX, 2014b.

L'analyse se portera sur le coton premier choix uniquement : en effet la SOFITEX indique que le coton 1er choix représente 83 pourcent de la production nationale contre 17 pourcent pour le coton 2^e choix. L'ensemble de ces données a été obtenu auprès des sociétés cotonnières. Le prix utilisé dans l'analyse est indiqué ci-dessous (Tableau 7).

Tableau 7. Prix au producteur de coton graine, 2005-2013

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Prix au producteur (FCFA/T)	175 000	165 000	155 000	165 000	168 000	210 000	274 000	253 000	235 000

Source : SOFITEX ; MEF, 2014.

Taux de change

Observé

Le taux de change entre le franc CFA et l'USD a été pris directement dans la base de données de l'Instrument Automatisé de Prévision (MEF, 2014).

Tableau 8. Taux de change FCFA/USD, 2005-2013

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Taux de change observé	527.89	522.96	478.80	447.80	485.00	494.80	470.90	510.50	494.20

Source : MEF, 2014.

Ajusté

En raison des écarts existant entre le taux de change effectif réel et son niveau d'équilibre, le taux de change ajusté a été calculé en tenant compte du niveau de désalignement. La démarche idéale serait des niveaux de désalignement spécifiques au Burkina. Le but principal est de montrer si oui ou non un désalignement du taux de change généralement reconnu pour le franc CFA par rapport à l'USD (Etta-Nkwelle, Jeong et Fanara, 2010), affecte nos résultats de manière significative.

Cependant, les niveaux de mésalignement pour le cas spécifique du Burkina même s'ils existent, ne sont pas disponibles pour toute la période de l'analyse. Pour la présente analyse, le recours au désalignement du franc CFA dans l'espace UEMOA a donc été utilisé pour estimer le taux de change ajusté. Ces niveaux de désalignement ont été obtenus à partir du rapport sur la compétitivité des économies de l'UEMOA en 2012, réalisé par la BCEAO en 2013 (BCEAO, 2013) (Tableau 9).

Tableau 9. Taux de change ajusté entre le franc CFA et l'USD au Burkina Faso entre 2005 et 2013

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Mésalignement	2,4%	0,2%	0,6%	4,9%	4,9%	-2,8%	-3%	-2,5%	-2,5%
Taux de change observé	527.89	522.96	478.80	447.80	485.00	494,80	470.90	510.50	494.20
Taux de change ajusté	540.56	524.01	481.67	469.74	508.77	480.95	456.77	497.74	481.85

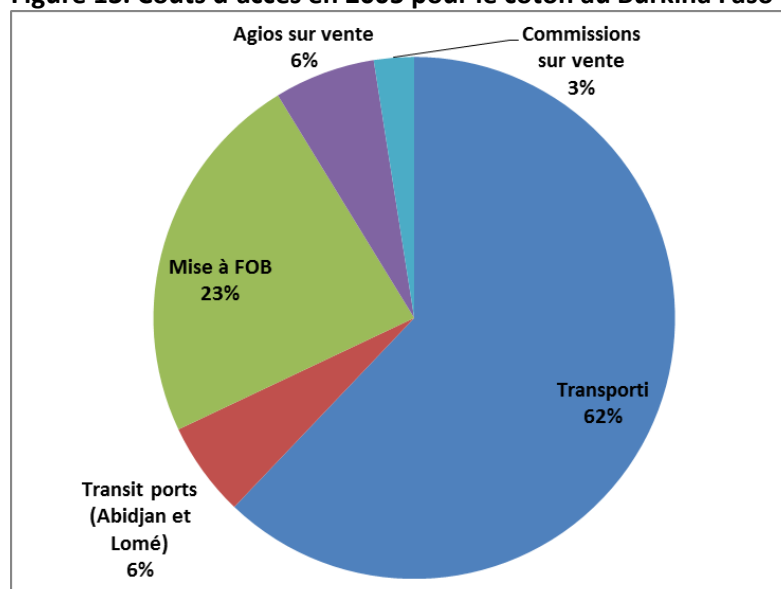
Source : Auteurs, à partir des données de la BCEAO, 2013 et MEF, 2014.

Coûts d'accès

Coûts d'accès observés

Du point de compétition à la frontière. Les coûts d'accès entre l'usine et le port d'exportation sont les coûts de transport augmentés de toutes les charges supportées pour acheminer le produit de l'usine (sociétés cotonnières) jusqu'au port d'Abidjan. Il a été possible d'obtenir la structure des coûts d'accès auprès des comptes de la SOFITEX pour 2005 (Figure 13).

Figure 13. Coûts d'accès en 2005 pour le coton au Burkina Faso (comptes SOFITEX)



Note : Composition exprimée en pourcentage des coûts totaux.

Source : Auteurs, à partir des données de la SOFITEX, 2012.

Ces coûts, en valeur absolue, sont détaillés dans le Tableau 10. Pour obtenir les coûts de transit au port, de mise à FOB, des agios et commissions sur ventes pour les autres années, nous avons appliqué une interpolation basée sur la part de ces coûts dans le prix FOB du coton fibre de 2005 rapporté par la SOFITEX (qui n'a pas été utilisé comme prix étalon). Les frais de transport ont été obtenus directement auprès de la SOFITEX de 2005 à 2013, tandis que la marge a été obtenue à partir d'une estimation faite sur le bénéfice de la SOFITEX en 2007, dont la part sur le prix FOB a été répercutée sur les autres années pour en déterminer la marge.

Tableau 10. Part des différents coûts d'accès SOFITEX de 2005 dans le prix FOB SOFITEX de 2005 pour le coton fibre

	Valeur (FCFA/tonne)	Part dans le prix FOB
Prix FOB	642 000	
Transit ports (Abidjan et Lomé)	4 475	0,7%
Mise à FOB	17 769	2,8%
Agios sur vente	4 785	0,7%
Commissions sur vente	1 902	0,3%

Source : Auteurs à partir de SOFITEX, 2014c.

La structure finale des coûts d'accès est présentée dans le Tableau 11 ci-dessous.

Tableau 11. Coûts d'accès observés pour le coton fibre, 2005-2013

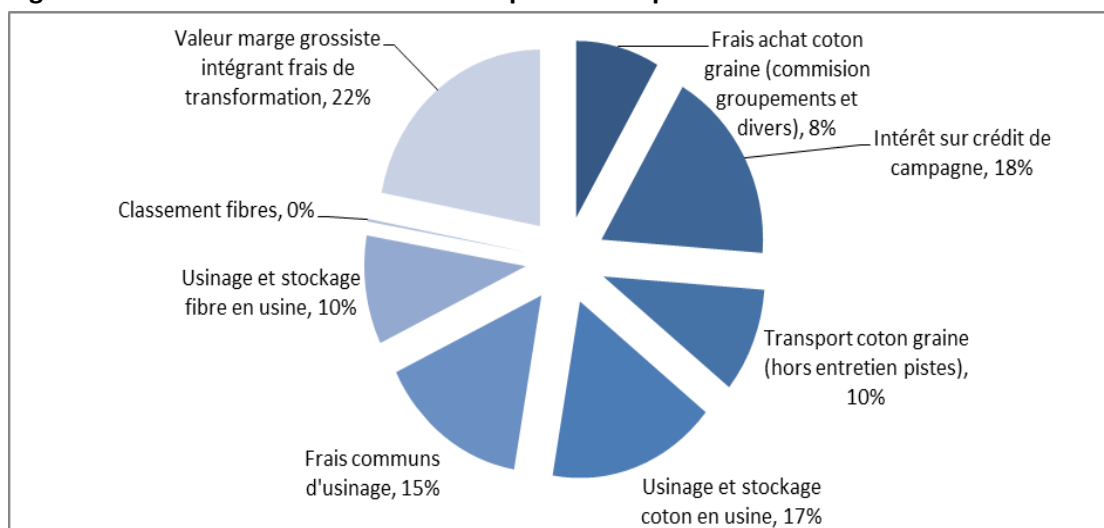
Données (FCFA/tonne)	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Transport	53 400	54 800	59 000	57 000	54 800	68 100	60 400	60 400	60 400
Mise à FOB	19 260	17 970	20 400	20 040	21 420	22 786	28 552	27 120	26 723
Marge	18,760	19,582	22,150	16,370	24,179	52,235	29,505	28,270	27,713
Transit ports (Abidjan et Lomé) (0,8% * FOB)	17308	18066	20435	15103	22307	48191	27220	26081	25568
Agios sur vente (0,8% * FOB)	4661	4865	5503	4067	6007	12977	7330	7023	6885
Commissions sur vente (0,3% * FOB)	1853	1934	2187	1617	2388	5158	2914	2792	2737
Coûts d'accès totaux	100 341	103 796	114 421	97 960	115 299	198 798	134 224	131 135	129 742

Source : Auteurs, 2014.

De la ferme au point de compétition. Les coûts d'accès de la ferme à l'usine tiennent compte du fait que l'on transporte du coton graine et non du coton fibre. Ces coûts représentent l'ensemble des charges d'acheminement du coton graine jusqu'à l'usine, qui intègrent le coût de transformation du coton graine en coton fibre. Le coefficient de rendement du coton graine en coton fibre est de 42 pourcent de 2005 à 2009, et a connu une amélioration de trois point de pourcentage à partir de 2009 pour passer à 45 pourcent.

Les coûts de transport, de transformation et de manutention ont été collectés auprès de la SOFITEX de 2005 à 2012. Pour ce qui est de l'année 2013, la part relative de ces coûts dans les coûts d'accès totaux a été déterminée en utilisant les pourcentages présentés dans la Figure 14 ci-dessous.

Figure 14. Structure des coûts d'accès au producteur pour le coton au Burkina Faso



Source : Auteurs, à partir des données de la SOFITEX, 2014d.

Les marges, quant à elles, sont obtenues à partir d'une estimation du bénéfice de la SOFITEX de 2005 à 2013 qui a été rapporté aux prix producteur. Cette marge a été estimée en moyenne à 11 pourcent du prix producteur sur la période de l'analyse. La structure finale des coûts d'accès est présentée dans le Tableau 12 ci-dessous.

Tableau 12. Coûts d'accès observés pour le coton-graine, 2005-2013

Données (FCFA/tonne)	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Transport	12 100	12 300	14 300	10 800	11 700	15 100	11 900	9 378	7 391
Marge	19 250	18 150	17 050	18 150	18 480	23 100	30 140	27 830	25 850
Transformation	78 000	81 400	108 000	97 500	112 200	128 300	125 700	128 247	125 648
Manutention	403	403	403	403	403	403	403	403	403
Autres	1 902	2 197	2 366	2 286	2 197	2 731	2 422	2 422	2 422
Coûts d'accès observés totaux de la ferme au PdC	111 655	114 450	142 119	129 139	144 980	169 634	170 565	168 280	161 714

Source : Auteurs, 2014.

Ajusté

Du point de compétition à la frontière. Sur la période d'analyse, à cause de la crise en Côte d'Ivoire et de ses conséquences sur le commerce sous-régional, l'exportation du coton a été détournée en partie vers les ports de Lomé (Togo) et de Tema (Ghana). Ceci a engendré des frais supplémentaires, du fait de la plus grande distance entre l'usine de la SOFITEX et ces ports que celui d'Abidjan. Il est estimé qu'avec une exportation du coton fibre qui se ferait à 100 pourcent sur Abidjan, les coûts de transport seraient réduits de 60 pourcent (SOFITEX, 2007). Par ailleurs, selon le West Africa Trade Hub, un coût dû à la corruption existe au port d'Abidjan. Ce coût est estimé à 2 pourcent des coûts d'accès totaux observés au port d'Abidjan lors du chargement du coton, en prenant comme proxy les

coûts reportés pour le port de Tema au Ghana. Le Tableau 13 ci-dessous présente les coûts d'accès ajustés

Tableau 13. Coûts d'accès ajustés entre l'usine et la frontière pour le coton fibre au Burkina Faso, 2005-2013

	Données (FCFA/tonne)	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
1	Coûts d'accès observés	100 341	103 796	114 421	97 960	115 299	198 798	134 224	131 135	129 742
2	Surcoût de transport vers Tema et Lomé (60%)	32 040	32 880	35 400	34 200	32 880	40 860	36 240	36 240	36 240
3	Frais illicites	2 480	2 444	2 649	2 591	2 616	2 951	3 137	3 065	3 045
4	Coûts d'accès ajustés	77 861	80 688	89 418	74 391	91 655	166 829	107 831	104 886	103 558

Source : Auteurs à partir de SAPAA, 2014 ; West Africa Trade Hub, 2014 et SOFITEX, 2007.

De la ferme au point de compétition. Il n'existe aucun frais illicite entre le producteur et le point de compétition: les camions de la SOFITEX ne sont pas taxés illicitement. Cependant, la marge estimée à 11 pourcent du prix producteur pourrait être réduite à un taux plus faible que nous estimons à 5 pourcent. Les coûts d'accès ajustés tiennent alors compte de la réduction de cette marge à 5 pourcent du prix producteur (Tableau 12).

Tableau 14. Coûts d'accès ajustés pour le coton fibre au Burkina Faso, 2005-2013

Données (FCFA/tonne)	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Coûts d'accès ferme-point de compétition	111 655	114 450	142 119	129 139	144 980	169 634	170 565	168 280	161 714
Marge excessive (6% du prix producteur)	10 500	9 900	9 300	9 900	10 080	12 600	16 440	15 180	14 100
Coûts d'accès ajusté	101 155	104 550	132 819	119 239	134 900	157 034	154 125	153 100	147 614

Source : Auteurs, 2014.

Budget et autres transferts

La base de données des dépenses publiques du SAPAA inclut les montants des transferts budgétaires vers la filière coton au Burkina Faso de 2005 à 2013, ce qui inclut les subventions des sociétés cotonnières mais aussi les financements de projets de développement comme le Projet d'Appui à la Filière Coton Textile (PAFICOT). Le montant total de ces transferts, divisé par le volume de production, permet de d'obtenir le montant de la subvention à la tonne de coton graine (voir Tableau 15).

Tableau 15. Subventions à la production de coton par l'État burkinabé, 2005-2013

Données	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Transferts budgétaires (en milliards de FCFA)	NA	12.3	3	10.2	3.2	7.7	3.8	1.5	0.6
Production (en milliers de tonne)	370	373	190	315	265	328	274	376	430
Transferts budgétaires à la tonne produite	0	33 009	15 789	32 622	12 427	23 775	14 226	4 140	1 531

Source : FAOSTAT ; Base de données dépenses publiques SAPAA, 2014.

Ajustements de qualité et de quantité

Afin de pouvoir mener l'analyse avec des prix observés et des prix de référence comparables, il a été nécessaire d'ajuster le prix producteur de référence. En effet, le prix observé dans l'analyse se réfère au prix du coton graine, tandis que le prix de référence est calculé à partir du prix FOB du coton fibre.

Le prix producteur de référence a donc été multiplié par le coefficient de rendement du coton graine en coton fibre : 0.42 (2005-2008) et 0.45 (2009-2013) afin de le convertir en prix de référence coton-graine.

Vue d'ensemble des données

Le tableau ci-dessous présente les principales sources de données utilisées et les choix méthodologiques qui sous-tendent l'analyse.

Tableau 16. Source de données et choix méthodologiques

		<i>Description</i>	
<i>Concept</i>		<i>Observé</i>	<i>Ajusté</i>
Prix étalon		Le prix FOB à l'export est calculé à partir de l'indice Cotlook A, auquel on a retranché les coûts d'accès entre le port d'exportation ouest-Africain et les ports d'Asie du Sud-Est. Ces coûts sont basés sur les calculs de Diakité et al. (2010), auxquels on a appliqué l'inflation des prix du pétrole (Banque Mondiale, 2014) pour les mettre à jour pour chaque année.	N.A.
Prix domestique au point de compétition		Le prix domestique au point de compétition est le prix du coton fibre au sortir des usines la SOFITEX.	N.A.
Prix domestique au producteur		Prix coton 1er choix obtenu auprès des sociétés cotonnières (SOFITEX dans ce cas).	N.A.
Taux de change		Ce taux a été obtenu auprès de l'Instrument Automatisé de Prévision (IAP), du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF, 2011).	Calcul à partir du désalignement du taux de change généralement reconnu pour le franc CFA par rapport à l'USD (Etta-Nkwenna, Jeonga et al 2010). Les bases de données exploitées sont de (UEMOA, 2012) et de (BCEAO, 2013).
Coûts d'accès du point de compétition à la frontière		Structure de coûts d'accès obtenue auprès de la SOFITEX pour 2005 et appliquée aux coûts d'accès obtenus auprès de SOFITEX (2005-2013).	Pour une meilleure efficacité de la filière, il a été déduit, des coûts d'accès, un niveau de corruption de 2 pourcent des coûts d'accès observés tels qu'estimé par le West Africa Trade Hub. Par ailleurs, on a considéré le gain lié au transport jusqu'à Abidjan plutôt que les ports de Lomé ou Tema.
Coûts d'accès du point de compétition à la ferme		L'ensemble des charges d'acheminement du coton jusqu'à l'usine, y compris la marge du grossiste estimée à 11 pourcent du prix au producteur, qui intègre le coût de transformation du coton graine en coton fibre dont le coefficient de rendement est de 42 pourcent jusqu'en 2008, et 45 pourcent à partir de 2009.	La marge estimée à 11 pourcent du prix producteur pourrait être réduite à un taux plus faible que nous estimons à 5 pourcent. Les coûts d'accès ajustés tiennent alors compte de la réduction de cette marge à 5 pourcent du prix producteur.
Ajustement QT	Bor-PoC	N.A	N.A.
	PoC -FG	Coefficient d'ajustement de 0.42 de 2005 à 2008 et de 0.45 a été appliqué de 2009 à 2013.	N.A.
Ajustement QL	Bor- PoC	N.A	N.A.
	PoC -FG	N.A	N.A.

Source : Élaboration des auteurs, 2014.

Les données utilisées pour l'analyse sont synthétisées ci-dessous.

Tableau 17. Données utilisées pour l'analyse

		Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
		Statut d'échange	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	Unité	Symbole									
Prix étalon											
Observé	Dollars/Tonne	Pb(int\$)	1 185	1 248	1 542	1 219	1 662	3 519	2 089	1 846	1 869
Ajusté	Dollars/Tonne	Pba									
Taux de change											
Observé	FCFA/Dollar	ERo	527,9	523,0	478,8	447,8	485,0	494,8	470,9	510,5	494,0
Ajusté	FCFA/Dollar	ERa	540,6	524,0	481,7	469,7	508,8	480,9	456,8	497,7	481,9
Coûts d'accès frontière-grossiste											
Observé	FCFA/Tonne	ACowh	100 341	103 796	114 421	97 960	115,299	198 798	134 224	131 135	129 742
Ajusté	FCFA/Tonne	ACawh	77 861	80 688	89 418	74 391	91 655	166 829	107 831	104 886	103 558
Prix domestique au grossiste	FCFA/Tonne	Pdwh	602 000	568 000	636 000	599 000	622 000	645 883	670 683	696 435	723 177
Coûts d'accès grossiste-ferme											
Observé	FCFA/Tonne	ACofg	111 655	114 450	142 119	129 139	144 980	169 634	170 565	168 280	161 714
Ajusté	FCFA/Tonne	ACafg	101 155	104 550	132 819	19 239	134 900	157 034	154 125	153 100	147 614
Prix à la ferme	FCFA	Pdfg	175 000	165 000	155 000	165,000	168 000	210 000	274 000	253 000	235 000
Externalités associées à la production	FCFA	E	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Budget et autres transferts liés au produit	FCFA	BOT	-	33 009	15 789	32 622	12 427	23 775	14 226	4 140	1 531
Facteur de conversion de quantité (frontière - point de compétition)	Fraction	QTwh	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Facteur de conversion de qualité (frontière - point de compétition)	Fraction	QLwh	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Facteur de conversion de quantité (point de compétition - ferme)	Fraction	QTfg	0,42	0,42	0,42	0,42	0,45	0,45	0,45	0,45	0,45
Facteur de conversion de qualité (point de compétition - ferme)	Fraction	QLfg	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00

Source : Calculs des auteurs, 2014.

Synthèse des indicateurs

Tableau 18. Écart de prix SAPAA pour le coton au Burkina Faso, 2005-2013

Données (FCFA/tonne)	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Statut d'échange pour l'année	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Écart de prix observé au point de compétition	76 997	19 072	12 103	151 291	-68 672	-896 482	-178 578	-114 762	-70 858
Écart de prix ajusté au point de compétition	39 509	-5 341	-17 330	100,985	-131 809	-879 699	-175 466	-117 453	-73 948
Écart de prix observé à la ferme	66 154	48 900	35 082	106 101	2 177	-314 430	62 398	56 242	39 398
Écart de prix ajusté à la ferme	39 909	28 747	13 420	75 072	-36 314	-319 478	47 358	39 851	23 908

Source : Calculs des auteurs, à partir des données décrites ci-dessus.

Tableau 19. Taux nominaux de protection et d'assistance SAPAA pour le coton au Burkina Faso, 2005-2013

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Statut d'échange pour l'année	x	x	x	x	x	x	x	x	x
TNP observé au point de compétition	15%	3%	2%	34%	-10%	-58%	-21%	-14%	-9%
TNP ajusté au point de compétition	7%	-1%	-3%	20%	-17%	-58%	-21%	-14%	-9%
TNP observé à la ferme	61%	42%	29%	180%	1%	-60%	29%	29%	20%
TNP ajusté à la ferme	30%	21%	9%	83%	-18%	-60%	21%	19%	11%
TNA observé à la ferme	61%	71%	42%	236%	9%	-55%	36%	31%	21%
TNA ajusté à la ferme	30%	45%	21%	120%	-12%	-56%	27%	21%	12%

Source : Calculs des auteurs en utilisant les données décrites ci-dessus.

Tableau 20. Écart de Développement des Marchés SAPAA pour le coton au Burkina Faso, 2005-2013

Données (FCFA/tonne)	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Statut d'échange pour l'année	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Écart des coûts d'accès au point de compétition (ACGwh)	-9 442	-9 705	-10 501	-9 899	-10 640	-14 386	-11 877	-11 812	-11 783
Écart des coûts d'accès à la ferme (ACGfg)	-10 500	-9 900	-9 300	-9 900	-10 080	-12 600	-16 440	-15 180	-14 100
Écart de taux de change (EXRP)	-6 303	-548	-1 861	-11 230	-17 772	21 939	13,277	10 601	10 392

Source : Calculs des auteurs en utilisant les données décrites ci-dessus.

5. Résultats et interprétation

Cette étude a pour but de mesurer les incitations par les prix aux producteurs et autres agents de la filière. L'analyse est fondée sur la comparaison entre des prix domestiques observés et des prix de référence calculés. Les prix de référence sont construits à partir du prix international du produit à la frontière du pays.

Domaine observé

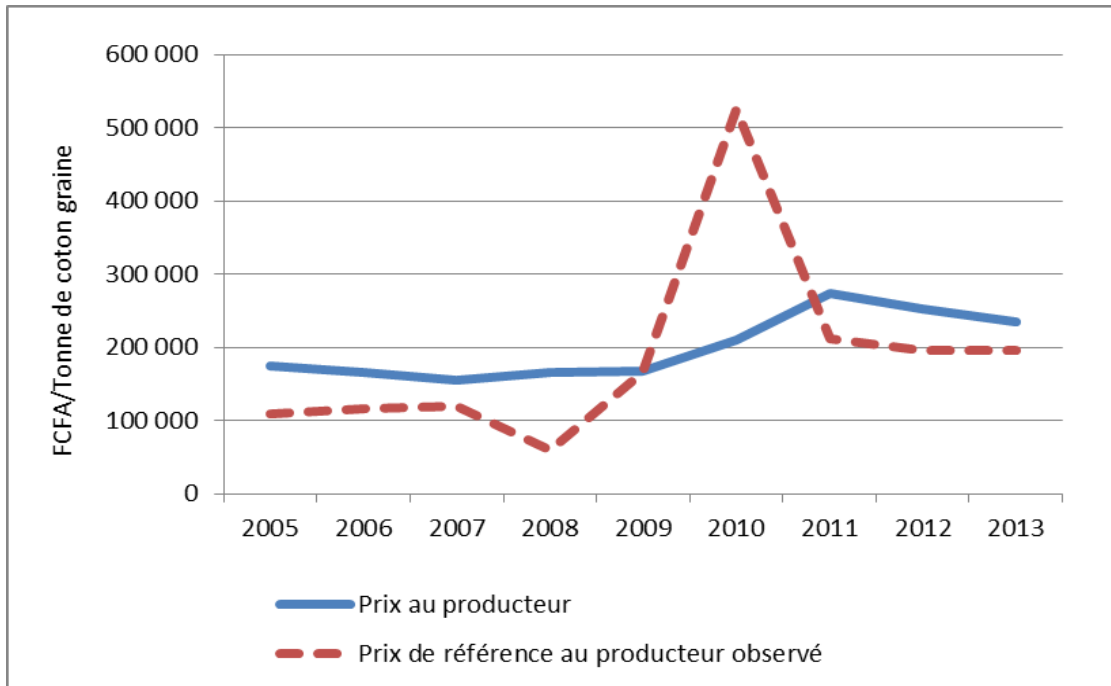
De 2005 à 2013, en excluant l'année 2010, les producteurs ont reçu des prix supérieurs aux prix qu'ils auraient dû recevoir si l'on utilise le prix du marché international comme référence (

Figure 15). L'évolution du prix au producteur au Burkina Faso a reflété la tendance du marché mondial avec des prix stagnants jusqu'en 2009. En 2010, le prix FOB du coton a connu une hausse sans précédent (+ 111 pourcent) alors que le prix domestique a légèrement augmenté (+ 25 pourcent). Ceci peut être expliqué par l'augmentation des coûts de transport cette année-là (+ 24 pourcent), le coton étant exporté par les ports de Tema et Lomé au lieu d'Abidjan – mais surtout par la faiblesse du prix plancher fixé par le fonds de lissage. Le prix plancher est en effet équivalent à 95 pourcent du prix pivot, calculé par la Bank of Africa (pour l'AICB) comme la moyenne triennale de l'indice Cotlook A Far East, exprimée en francs CFA. Cette moyenne triennale inclut ainsi le niveau des prix Cotlook A des deux années précédentes, ce qui explique sans doute que le prix pivot ait été sous-estimé en 2010, alors que les cours internationaux ont explosé en milieu d'année.

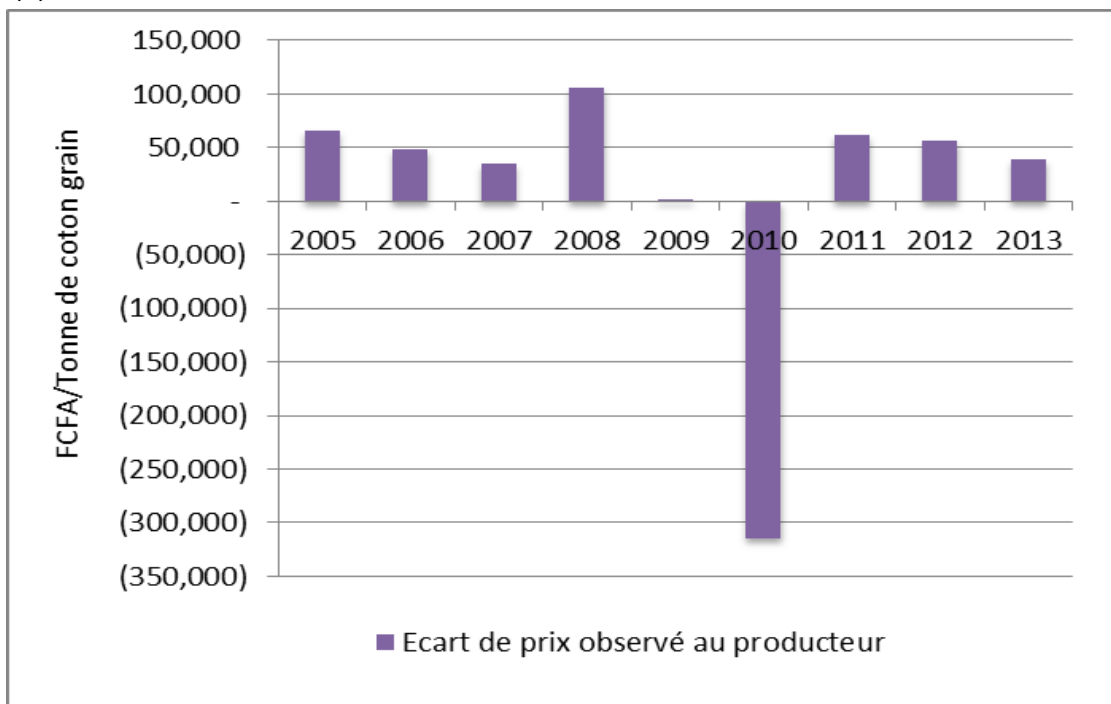
L'année suivante, en 2011, la filière coton a connu une grave crise sectorielle durant laquelle les producteurs réclamaient un prix d'achat plus élevé, en adéquation avec les cours mondiaux du coton. Ces revendications ont conduit les pouvoirs publics à renforcer les mesures d'incitation au secteur, au moyen de la subvention des intrants notamment, et à réviser le mécanisme de lissage du prix d'achat du coton graine au producteur. Le rapport de révision de lissage du prix qui a été adopté en mars 2011 a conduit au relèvement du prix plancher au producteur de 35 pourcent, de 182 000 francs CFA par tonne en 2010 à 245 000 francs CFA par tonne en 2011. Les producteurs ont finalement reçu un prix effectif de 274 000 francs CFA par tonne au cours de cette année 2011.

Figure 15. (a) Prix domestique vs prix de référence observés au producteur pour le coton au Burkina Faso, 2005-2013; (b) Écart de prix au producteur pour le coton au Burkina Faso, 2005-2013

(a)



(b)

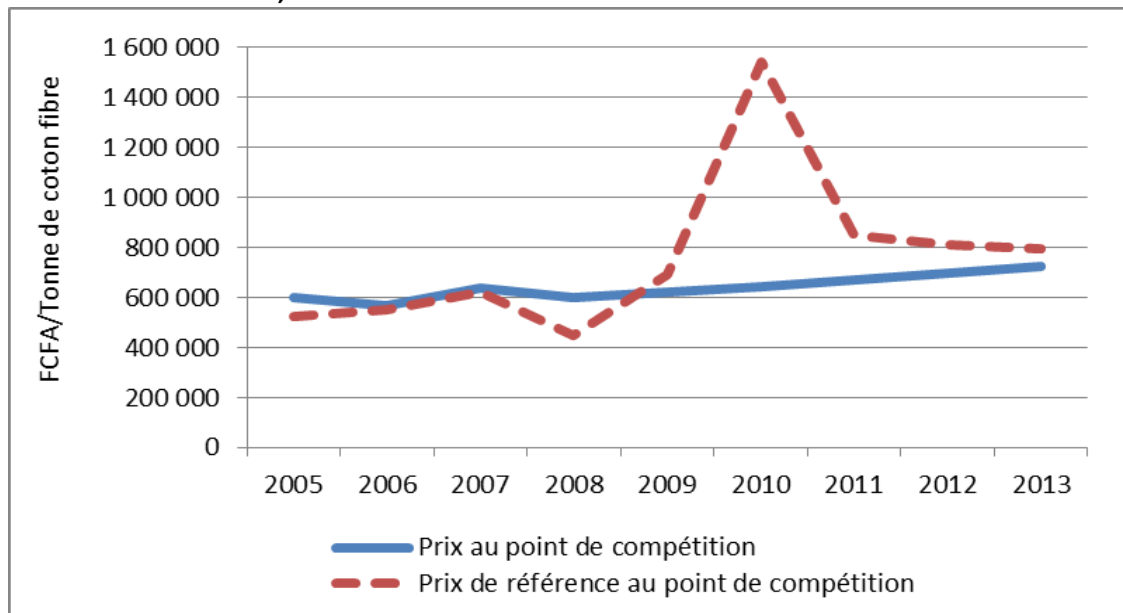


Source: Calculs des auteurs, 2014.

De 2005 à 2008, les usines SOFITEX vendaient leur fibre à un prix sensiblement supérieur à ce qu'elles auraient dû percevoir en l'absence de distorsions domestiques (Figure 16). En revanche, après 2009, elles recevaient des prix inférieurs, particulièrement en 2010, comparés aux prix de

référence dérivés du prix FOB. Tandis que les prix internationaux augmentaient fortement, durant la période 2010-2013, les prix de la fibre à la sortie de l'usine ne suivaient pas cette augmentation.

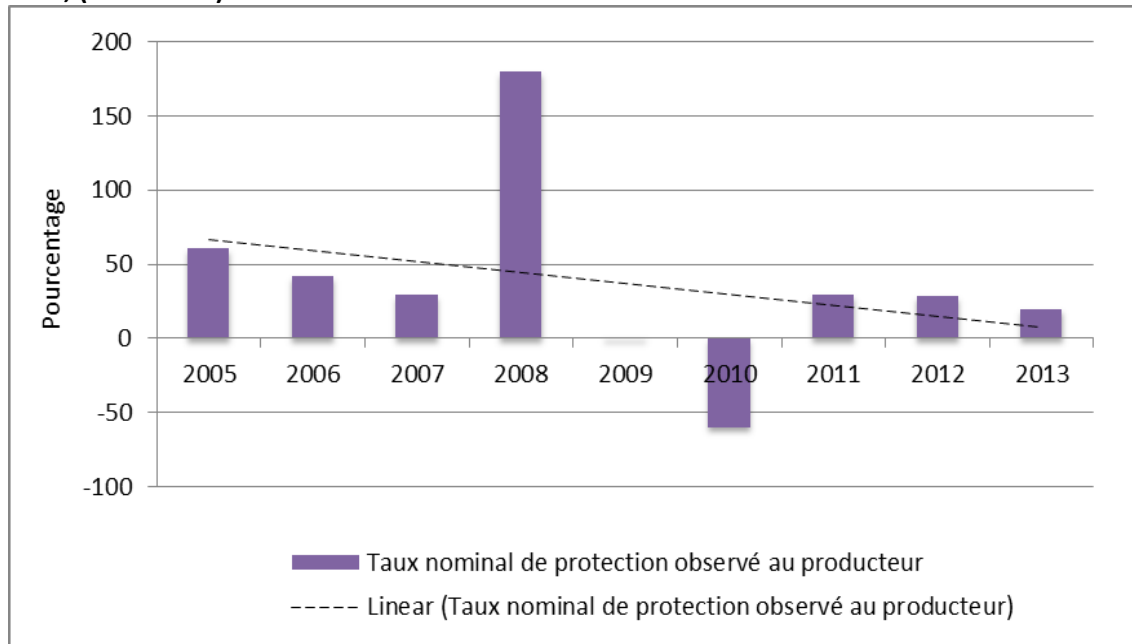
Figure 16. Prix domestique vs prix de référence observés au point de compétition pour le coton au Burkina Faso, 2005-2013



Source: Calculs des auteurs, 2014.

Les prix élevés qu'ont reçus les producteurs entre 2005 et 2013, relativement aux prix internationaux, impliquent des taux nominaux de protection positifs dans le domaine observé, excepté en 2010. Entre 2005 et 2007, le TNP au producteur est passé de 61 à 29 pourcent (Figure 17) avant d'augmenter jusqu'à 200 pourcent en 2008 et décroître à 1 pourcent en 2009. Cette forte augmentation des incitations en 2008 a principalement été causée par la chute des prix internationaux alors que les prix domestiques avaient été fixés au préalable, en vertu du mécanisme de fixation des prix détaillé ci-dessus. En 2010, on constate une forte baisse du TNP qui a atteint -60 pourcent, ce qui signifie que les producteurs ont été indirectement taxés cette année – encore une fois du fait du mécanisme de fixation des prix qui n'a pas pour mission d'anticiper l'explosion des cours internationaux.

Figure 17. Taux nominaux de protection observés au producteur pour le coton au Burkina Faso, (2005-2013)



Source: Calculs des auteurs, 2014.

Le taux nominal de protection positif observé au niveau des producteurs en 2011 est dû à la révision du mécanisme de fixation du prix d'achat cette même année, suite aux protestations des producteurs qui a entraîné un accroissement des prix d'environ 35 pourcent des prix plancher entre 2010 et 2011. Ainsi, les efforts de maintien du prix au producteur à travers le fonds de lissage ont garanti une tendance quasi linéaire du prix au producteur dans le temps et conforme à celle du prix international. Le prix reçu par les producteurs a cependant augmenté significativement en 2010 (+ 25 pourcent) alors qu'il est resté relativement stable les années précédentes (4 pourcent de baisse sur la période 2005-2009) mais cette hausse n'a pas été suffisante pour les prix aux producteurs s'alignent avec les prix internationaux. À contrario, les prix internationaux ont connu une hausse de 203 pourcent entre 2005 et 2010, malgré la baisse de 2008.

Au niveau des usines SOFITEX, le TNP a connu deux phases : (i) un TNP positif de 2005 à 2008 (ii) un TNP négatif entre 2009 et 2013, traduisant des pénalisations sur cette dernière période (Figure 18). Cette situation suggère que les sociétés cotonnières ne reçoivent pas une protection proportionnelle à celle des producteurs, et donc que les prix plancher déterminés à travers le fonds de lissage se font parfois au bénéfice des producteurs quand bien même ils sont censés refléter, de manière formulaïque, l'évolution des cours internationaux du coton.

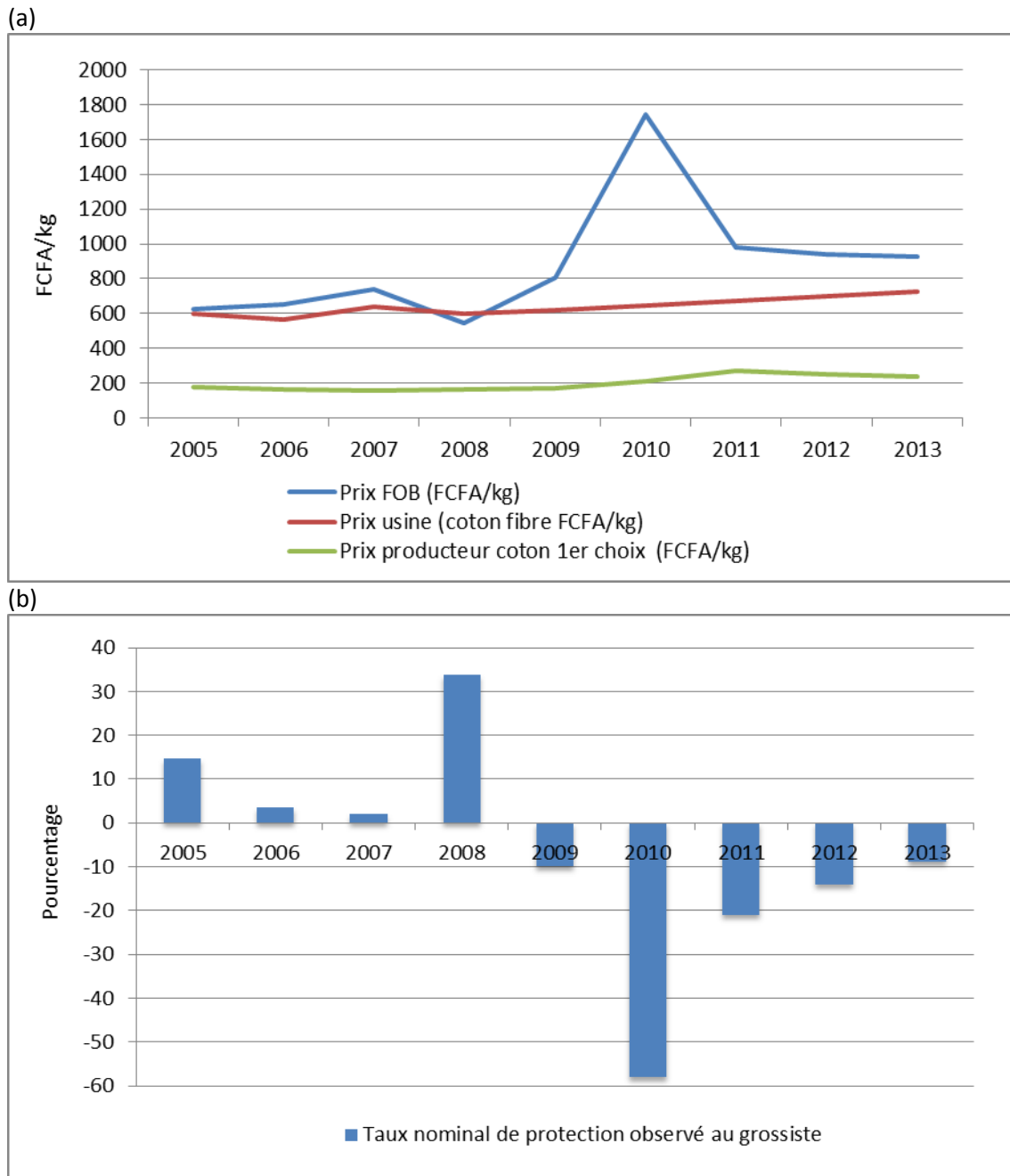
Aussi, au regard du faible niveau de distorsion mesuré, il est important de noter que les usines SOFITEX semblent relativement bien connectés au marché international. L'on peut en effet constater que le prix de vente du coton à la sortie de l'usine a été similaire au prix FOB du coton burkinabè de 2005 à 2009 (Figure 18a), avant de se détacher de ce prix suite aux crises de 2010 et 2011. Ainsi, les sociétés cotonnières ont reçu de fortes pénalisations en 2010 (Figure 18b), probablement dues à la forte pression à la hausse des prix observée sur le marché international. Cette hausse est attribuable à la chute de la production globale de coton enregistrée dans trois (Chine, Pakistan et Brésil) des cinq grands producteurs de coton au monde, respectivement touchés par des inondations et la

sècheresse au cours de la campagne 2010-2011.³ Ces dommages climatiques sont apparus dans ces pays entre juin et septembre, alors que les prix pour l'année 2010 avaient déjà été négociés entre la SOFITEX et ses acheteurs internationaux. Il apparaît donc que cette hausse brutale des prix internationaux imprévus dans les contrats d'achat et de vente entre la SOFITEX et ses acheteurs a entraîné une déconnexion entre les prix domestiques et internationaux et pénalise de ce fait, les sociétés cotonnières. Pour les années 2011 à 2013 il est possible que le prix usine SOFITEX utilisé dans l'analyse, pour 2011, 2012 et 2013, ne reflète pas bien le prix de vente réel pour ces années-ci.⁴ Des recherches complémentaires seraient en tout cas nécessaires afin de déterminer pourquoi la SOFITEX n'a pas vendu, au niveau de l'usine, à un prix correspondant au prix FOB déduit des charges de mise à FOB à partir de 2011.

³ Voir Prix du coton : la tendance haussière devrait se poursuivre à court terme (<http://bit.ly/14v7ceu>), accédé le 12 Décembre 2014.

⁴ Ce prix a été collecté auprès de la SOFITEX (voir section Prix domestique).

Figure 18. (a) Tendence du prix international du coton fibre, du prix usine (SOFITEX) et du prix producteur du coton-graine, 2005-2013 ; (b) Taux nominal de protection observé au grossiste pour le coton au Burkina Faso, 2005-2013



Source: Calculs des auteurs, 2014.

De manière générale, l'analyse des indicateurs présente un système coton qui favorise davantage les producteurs que les sociétés cotonnières. Le soutien est systématiquement plus fort au niveau du producteur qu'au niveau de l'usine de transformation. Les indicateurs révèlent un environnement politique globalement favorable à la production de coton pour l'exportation, avec des prix aux producteurs supérieurs à ceux qui prévaudraient en situation de marché parfaitement ouvert et concurrentiel. Cependant, ce résultat est cohérent avec la situation de monopsonne dont les sociétés cotonnières bénéficient dans les régions de production et qui, du fait du mécanisme de fixation du prix du coton, assument de facto une fonction à la fois économique et sociale de soutien au

développement du secteur cotonnier vital à l'économie du pays. En effet, l'essentiel des écarts de prix s'explique par ce mécanisme de fixation des prix au producteur, qui bien qu'il soit corrélé au cours du marché mondial offre une certaine protection en garantissant des prix globalement plus élevés.

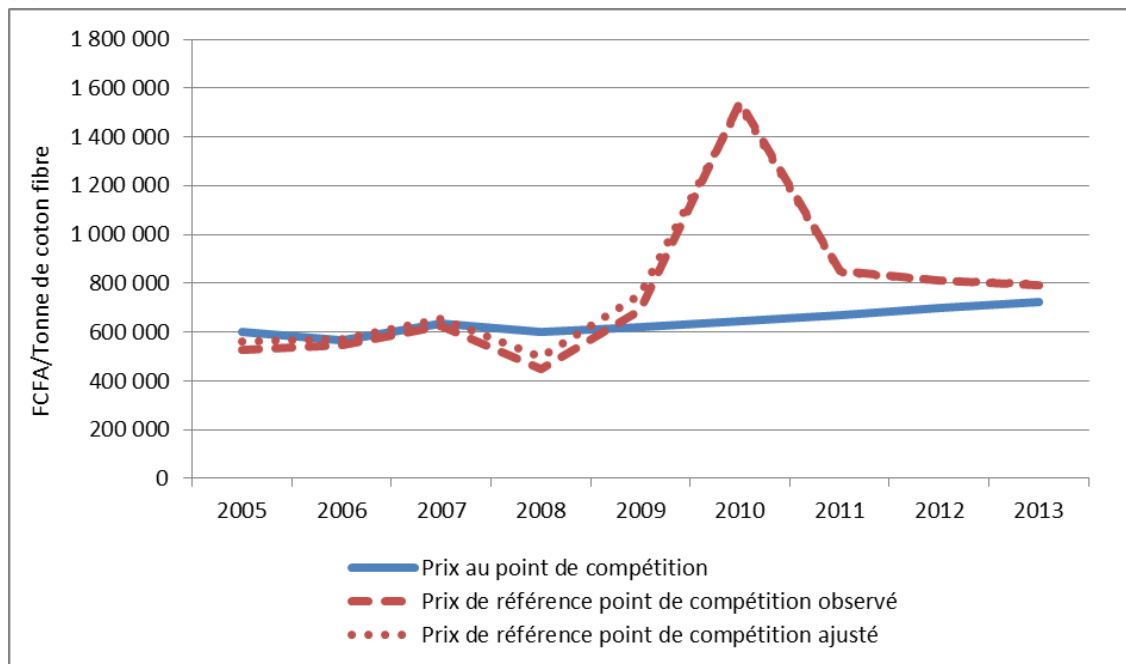
Domaine ajusté

Dans le domaine ajusté, le SAPAA calcule des prix de référence. Les prix de référence ajustés prennent en compte les distorsions supplémentaires dues aux taux de change et aux inefficiences structurelles dans la filière.

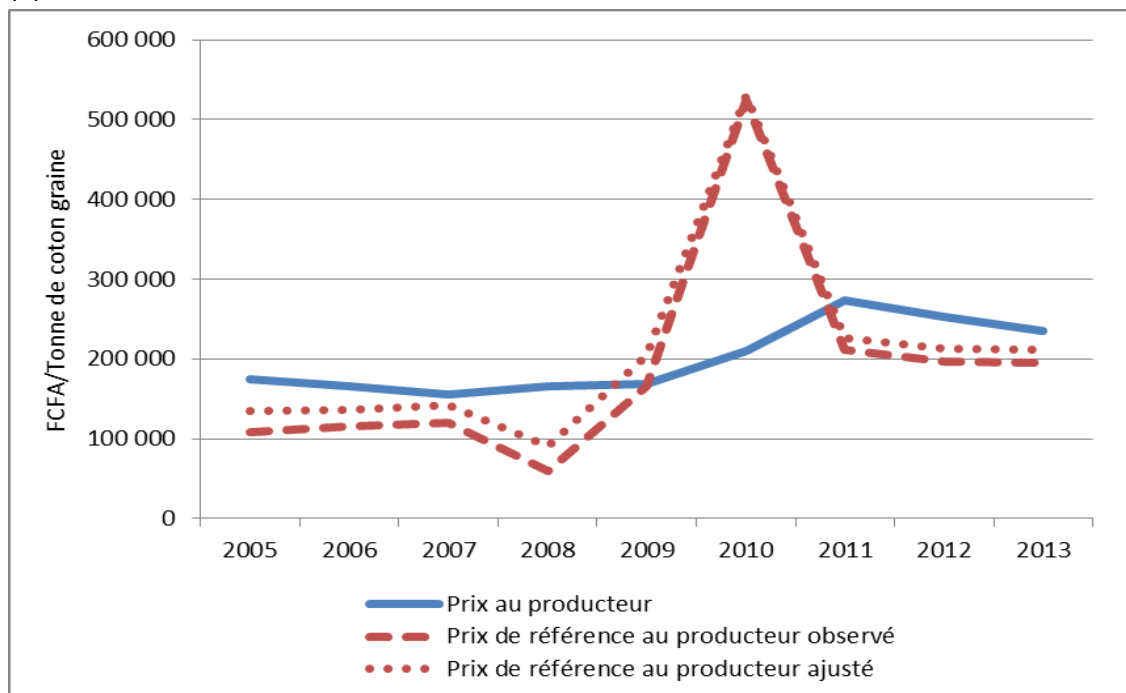
Le prix de référence ajusté est légèrement supérieur au prix de référence observé pour toutes les années de la période analysée, au niveau du producteur comme des usines de la SOFITEX, excepté en 2010 pour ces dernières (Figure 19). Le prix de référence ajusté permet de mesurer le véritable prix de référence qu'auraient dû percevoir les producteurs dans l'hypothèse d'une filière coton efficiente et dont les prix ne seraient pas affectés par des distorsions dues aux politiques domestiques. Le fait qu'il soit plus élevé que le prix de référence observé – et plus proche du prix observé - révèle que les producteurs ont reçu un niveau de soutien légèrement inférieur lorsque l'on prend en compte les inefficiences de la filière.

Figure 19. (a) Prix au point de compétition et prix de référence observé et ajusté au point de compétition pour le coton au Burkina Faso, 2005-2013 ; (b) Prix au producteur et prix de référence observé et ajusté au producteur pour le coton au Burkina Faso, 2005-2013

(a)



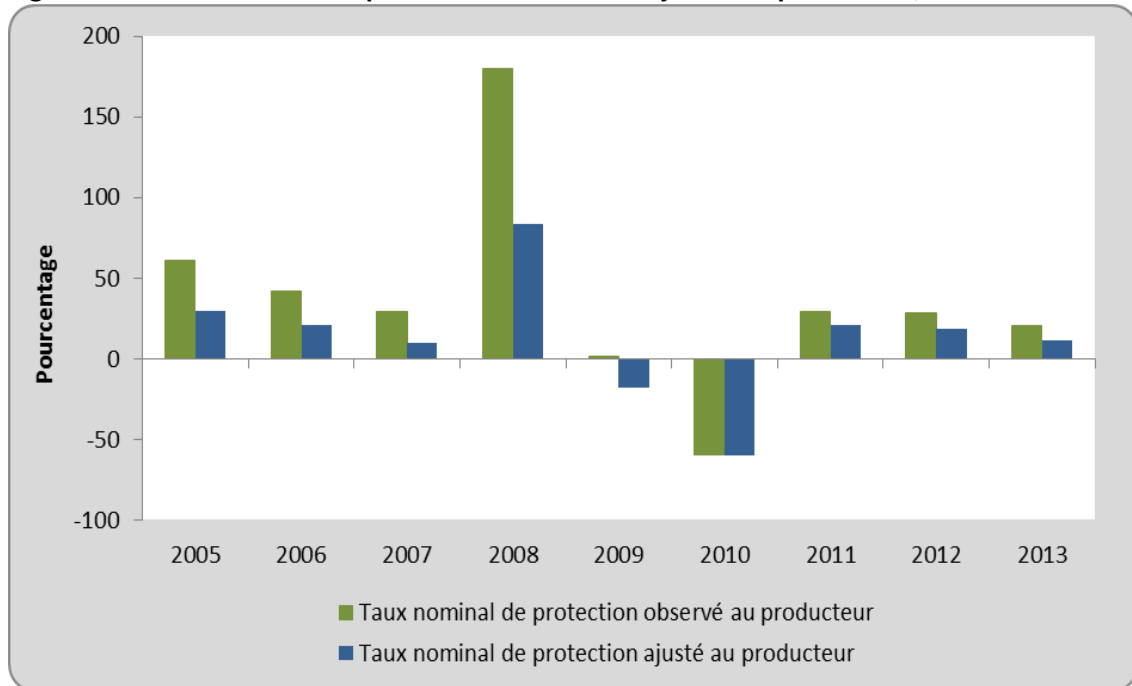
(b)



Source: Calculs des auteurs, 2014.

Par conséquent, les producteurs apparaissent moins incités lorsque l'on utilise le prix de référence ajusté plutôt que le prix de référence observé (Figure 20).

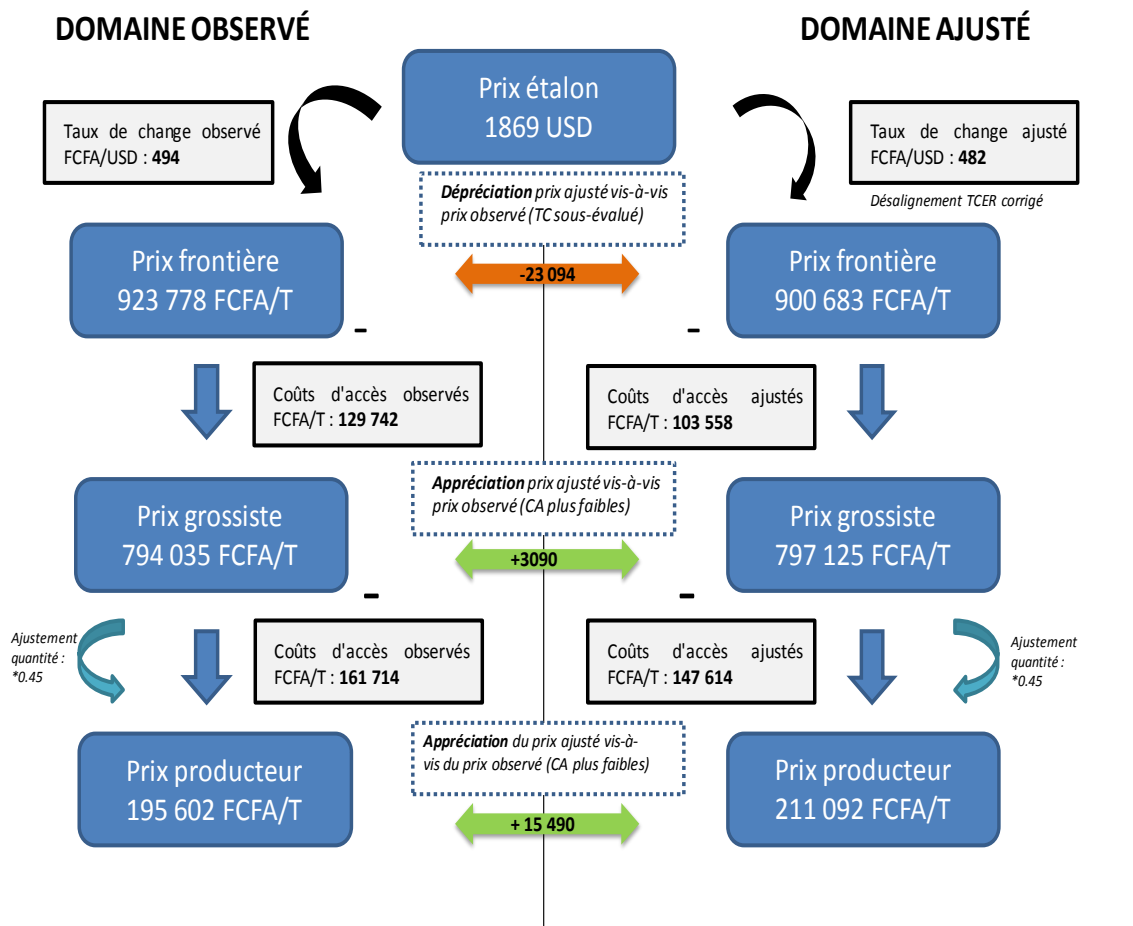
Figure 20. Taux nominaux de protection observés et ajustés au producteur, 2005-2013



Source: Calculs des auteurs, 2014.

Afin de bien comprendre pourquoi les producteurs et les grossistes percevraient des prix plus élevés dans une filière efficiente, il s'agit d'identifier les différents facteurs qui entrent dans le calcul des prix de référence ajustés. Ces facteurs sont au nombre de trois : le taux de change ajusté, les coûts d'accès ajustés entre la frontière et le grossiste, et les coûts d'accès ajustés entre le grossiste et le producteur. La figure ci-dessous permet de visualiser l'effet de ces trois facteurs (dans les boîtes grises sur la figure) sur le calcul du prix de référence ajusté pour le coton en 2013 (Figure 21).

Figure 21. Calcul des prix de référence observés et ajustés pour le coton au Burkina Faso en 2013



Source: Élaboration des auteurs, 2014.

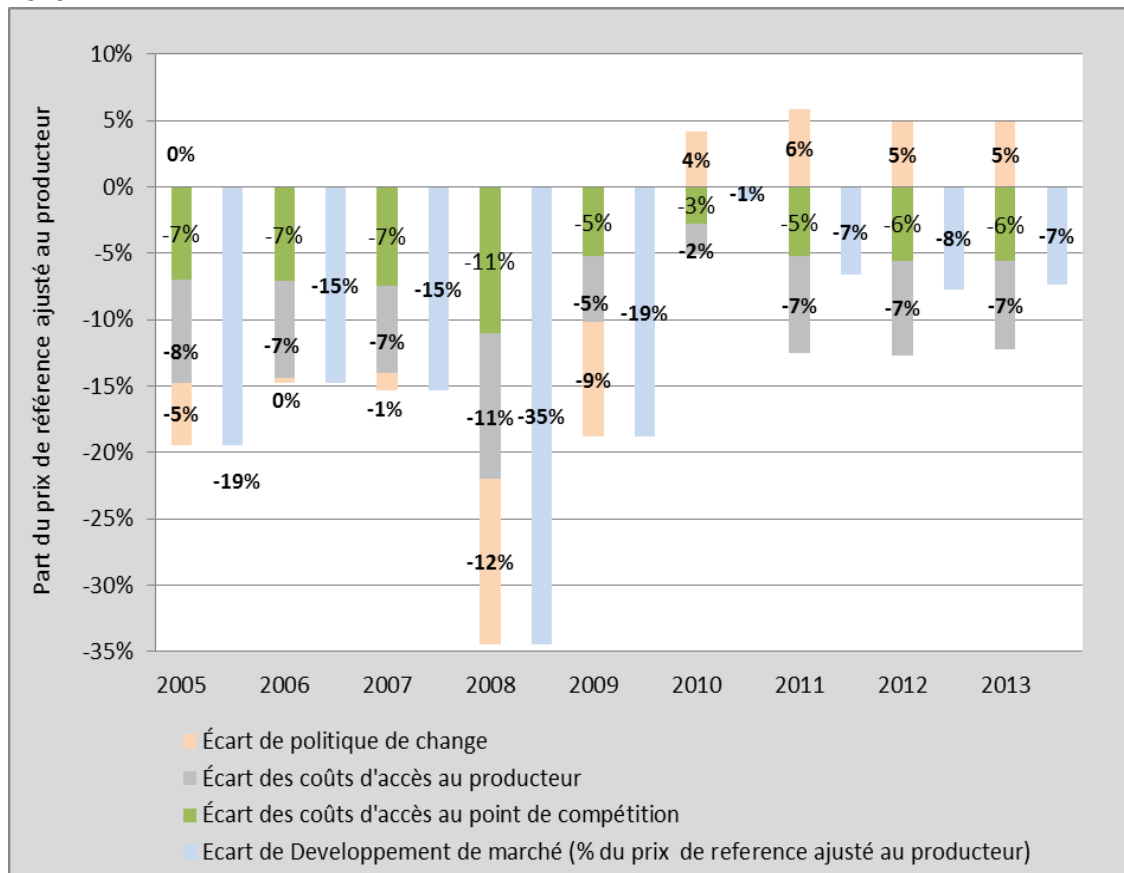
Le taux de change, qui a été sous-évalué à partir de 2010, a eu un effet de dépréciation du prix frontière ajusté entre 2010 et 2013. Ceci signifie que si le taux de change FCFA/USD du Burkina Faso n'était plus sous-évalué, la SOFITEX (et par ricochet les producteurs) percevraient un prix pour leur coton qui serait plus faible, du fait de la réduction du prix FOB coton exprimé en francs CFA. La faiblesse du FOB a néanmoins permis de dynamiser les exportations de coton burkinabè. De 2005 à 2009, le taux de change a en revanche été surévalué. À l'inverse de la sous-évaluation, la surévaluation a eu un effet d'appréciation sur le prix de référence ajusté. Ceci montre que, dans le cas d'une correction du désalignement du taux de change, les producteurs et la SOFITEX auraient perçu des prix plus élevés pour le coton, le prix FOB exprimé en francs CFA étant renchéri. Ainsi, il apparaît clair que les incitations et pénalisations des acteurs de la filière vont au-delà des politiques agricoles et dépendent également des politiques monétaires et macroéconomiques.

Les coûts d'accès entre la frontière et le grossiste ainsi qu'entre le grossiste et le producteur ont également eu un impact significatif sur les prix de référence ajustés. Ainsi, les coûts d'accès observés sont élevés du fait de la structure inefficace de la filière coton, et ce pour trois raisons : (i) le changement de corridor d'exportation (d'Abidjan à Lomé et Téma) du fait de la crise ivoirienne, qui a renchéri les coûts d'exportation sur la majorité de la période (ii) les frais illicites le long des corridors

de transport entre les usines de la SOFITEX et le port de Téma et Lomé (iii) les marges excessives appliquées sur les prix producteur par la SOFITEX.

L'ensemble des distorsions de marché, c'est-à-dire résultant du désalignement du taux de change et des coûts d'accès inefficients, est résumé dans l'indicateur d'écart de développement des marchés (EDM). Cet indicateur calcule le manque à gagner - ou le gain - pour les producteurs attribuable aux inefficiences de marché. La Figure 22 ci-dessous montre les EDM au niveau du segment producteur – SOFITEX (barre grise), du segment SOFITEX-frontière (barre verte) du désalignement du taux de change (barre rose), ainsi que l'écart total (barre bleue). On observe trois situations : (i) de 2005 à 2007, l'écart de développement des marchés est en défaveur des producteurs, avec un EDM respectif de -19, -15 et -15 pourcent. L'EDM est essentiellement dû aux inefficiences de coûts d'accès (ii) en 2008 et 2009, la surévaluation du taux de change devient plus forte, et constitue une part majeure de l'EDM, qui se mesure à -35 pourcent et -19 pourcent, dont 12 et 9 points attribuables à la surévaluation, respectivement (iii) de 2010 à 2013, l'EDM se réduit à -6 pourcent, en moyenne. En effet le taux de change devient sous-évalué durant la période, ce qui tire à la hausse les prix FOB en francs CFA, et représente donc un soutien pour les producteurs (+ 5 pourcent). L'effet cumulé des inefficiences de coûts d'accès, cependant, génère un EDM négatif pour chacune des années. Le rétablissement des exportations à partir du port d'Abidjan devrait amener, dans les années à venir, une diminution des inefficiences sur le segment des coûts d'accès au point de compétition.

Figure 22. Écart de développement des marchés ajusté pour le coton au Burkina Faso, 2005-2013



Source: Calculs des auteurs, 2014.

Taux nominaux d'assistance

La méthodologie SAPAA permet également de calculer des taux nominaux d'assistance, qui évaluent de manière plus holistique le soutien fourni aux producteurs. Effectivement, si les taux nominaux de protection sont des indicateurs de mesure du soutien par les prix dont bénéficient les producteurs, les taux nominaux d'assistance incluent également le soutien par les transferts budgétaires. Les données sur les transferts budgétaires utilisées dans cette analyse sont issues de la base de données des dépenses publiques en soutien à l'agriculture et l'alimentation établie et mise à jour par le SAPAA, couvrant la période 2005-2013 (Tableau 21).

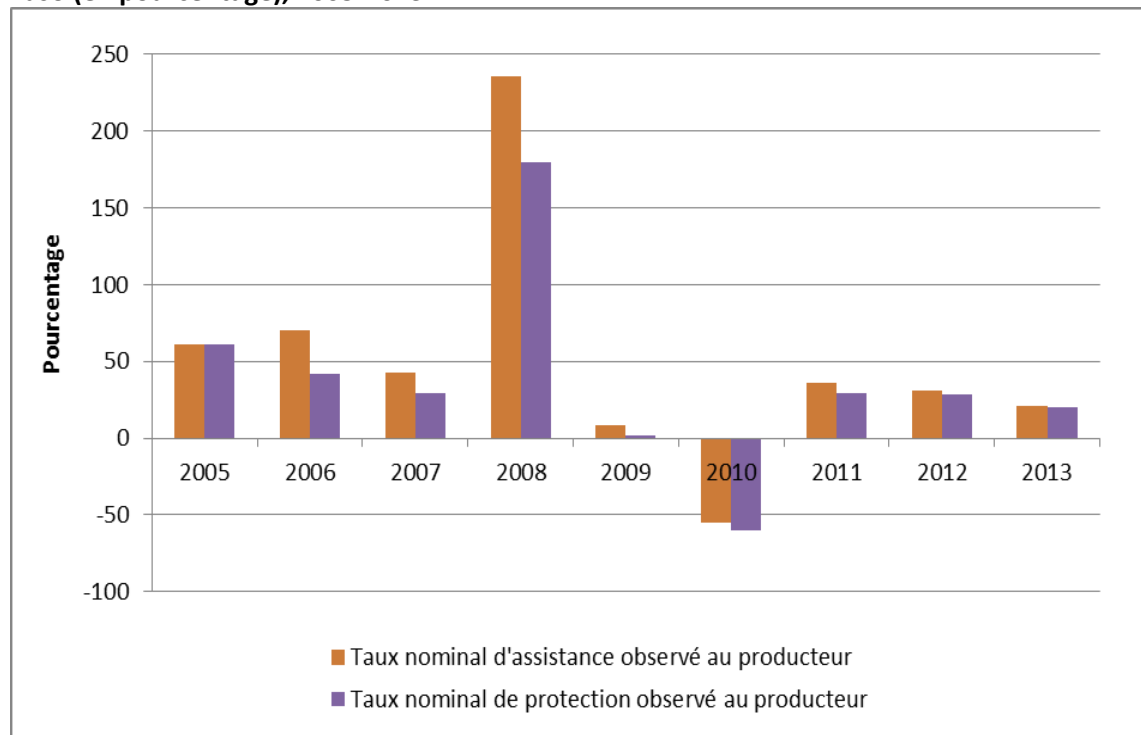
Tableau 21. Transferts budgétaires ciblant la filière coton au Burkina Faso, 2005-2013

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Soutien budgétaire total au coton (FCFA)	NA	12 312 190	3 000 000	10 276 020	3 293 118	7 798 135	3 897 800	1 556 738	658 445
Soutien budgétaire par tonne de coton (FCFA/tonne)	NA	33 009	15 789	32 622	12 427	23 775	14 226	4 140	1 531
Taux nominal d'assistance	61%	71%	42%	236%	9%	-55%	36%	31%	21%

Source : Calculs des auteurs, 2014.

Les taux nominaux d'assistance indiquent que les transferts budgétaires vers le coton ont eu d'importants effets supplémentaires de protection, en particulier de 2006 à 2008. On note ainsi une différence de 28, 13 et 55 points entre le TNP observé et le TNA observé en 2006, 2007 et 2008 respectivement, contre une différence moyenne de 4 points de 2010 à 2013 (Figure 23). Bien que les distorsions de prix demeurent le facteur principal de soutien aux producteurs, les subventions à la filière coton ont donc eu un rôle substantiel, tout du moins entre 2006 et 2008. Il est intéressant de constater un lien entre les fortes incitations de 2008 et les dépenses budgétaires vers la filière coton très élevées pour cette année-ci. En effet, le fonds de lissage a dû être abondé afin de pouvoir compenser les sociétés cotonnières qui ont offert des prix particulièrement rémunérateurs aux producteurs par rapport au niveau des cours internationaux. La diminution des TNA depuis 2009 reflète le plus faible investissement de l'État sur la période 2009-2012, durant lesquelles les sociétés cotonnières n'ont pas été recapitalisées, tandis que les subventions aux intrants cotonniers ont diminué. Il est intéressant de noter qu'en dépit du fort niveau d'incitations, tant par les prix que par les transferts budgétaires, les superficies cultivées du coton au Burkina Faso n'ont pas augmenté, et ont même diminué, entre 2005 et 2012 (voir Figure 2).

Figure 23. Taux nominaux de protection et d'assistance aux producteurs de coton au Burkina Faso (en pourcentage), 2005-2013



Source: Calculs des auteurs, 2014.

6. Conclusion et recommandations

L'analyse SAPAA révèle que les producteurs de coton ont perçu des prix supérieurs aux prix de référence à la frontière, excepté en 2010, et ont donc été incités à produire du coton. À contrario, les sociétés cotonnières ont commercialisé le coton burkinabè à des prix inférieurs aux prix de référence. Elles ont reçu des pénalisations durant toute la période analysée à part dans les années 2005 et 2008.

La structure des incitations et pénalisations, après 2006, doit être analysée à la lumière du système de fixation des prix et du fonds de lissage mis en place par le Burkina Faso. En 2008, les cours internationaux ont chuté et le système a immédiatement servi à protéger les producteurs, qui ont reçu des prix élevés et donc de très fortes incitations (+ 180 pourcent). En 2010, les producteurs ont, à l'inverse, reçu de fortes pénalisations car le prix pivot calculé par l'AICB n'a pas permis d'anticiper l'explosion des cours à la mi-2010. Durant les autres années (2009, 2011, 2012, 2013), les producteurs ont reçu des incitations stables, de 20 pourcent en moyenne. Ces incitations montrent que le système de fixation des prix n'opère pas de manière strictement mathématique mais que les sociétés cotonnières offrent aux producteurs des prix systématiquement au-dessus des prix de référence internationaux – hormis durant l'année exceptionnelle de 2010. La conséquence logique est que les sociétés cotonnières apparaissent pénalisées, avec des TNP négatifs pour toutes les années depuis l'instauration du mécanisme de prix, hormis 2008. Il est intéressant de constater que cette situation a un coût : les transferts budgétaires vers la filière coton ont été particulièrement élevés, notamment en 2008 et 2009, l'État et les bailleurs ayant dû recapitaliser les sociétés cotonnières. Depuis que les cours du coton ont explosé, en 2010, les transferts budgétaires vers la filière ont diminué et les incitations se sont stabilisées autour de 25 pourcent. Les cours étant en baisse depuis 2013, il est important de s'interroger sur la viabilité du système, dont le coût promet d'être important en cas de diminution prolongée des cours internationaux. Il existe d'autres facteurs (domestiques et internationaux) qui pourraient permettre au Burkina Faso d'assurer une production et des exportations constantes de coton à moindre coût : la réduction des inefficiences dans la filière (taxes illicites sur les corridors de transport – notamment) d'une part, et la diminution des subventions dans les principaux pays exportateurs, ces subventions tirant à la baisse les cours internationaux. Sur ce dernier point cependant, il faut noter que les États-Unis ont d'ores et déjà diminué leurs subventions aux intrants de coton (ICAC, 2013) et que c'est désormais la Chine qui a le plus d'influence sur le marché mondial, de par sa politique de stockage/déstockage. Notons par ailleurs que le taux de change est un facteur important dans le niveau de prix à l'exportation du coton burkinabè. L'actuelle sous-évaluation du francs CFA tire les prix à la baisse, bien qu'elle ait un impact positif sur les volumes de coton exporté pour le Burkina Faso.

Afin de rendre la filière coton plus efficace en termes de revenus pour les sociétés cotonnières, attractive pour les producteurs et moins coûteuse pour le contribuable (comprenant les fonds gouvernementaux et les transferts budgétaires des bailleurs), les recommandations suivantes sont proposées :

- 1) Investir dans de meilleurs contrôles le long des corridors commerciaux entre les usines d'égrenage et la frontière. Bien que légères, les inefficiences de transport freinent la transmission des prix FOB jusqu'aux producteurs et ralentissent les exportations du coton burkinabè ;

- 2) Rendre explicite l'objectif et le fonctionnement du mécanisme de fixation des prix. Le but premier du fonds de lissage est de stabiliser les prix et donner de la visibilité aux producteurs, or il semble que ce fonds fait également office de système de prix subventionnés, avec des incitations importantes observées au niveau des producteurs – et ce d'autant plus que les cours internationaux sont bas ;
- 3) Évaluer une réallocation des ressources budgétaires transférées vers la filière. Les cours internationaux étant probablement voués à baisser, l'État burkinabè risque d'être amené à recapitaliser en permanence le fonds de lissage, tout en subventionnant des intrants à la production de coton. Un investissement dans de meilleures infrastructures de production et de transformation, ainsi qu'un développement des axes de commercialisation, permettrait de viser le développement du coton à long-terme, avec des effets de débordement sur d'autres filières qui rendraient le pays moins dépendant à la production et l'exportation du coton ;
- 4) Faciliter les mesures d'intensification durable de la production : recherche pour des technologies et variétés augmentant les rendements, adaptées aux conditions locales tout en préservant l'environnement ; services d'extensions et soutien aux organisations de producteurs ; meilleur accès au crédit pour les producteurs, afin que ces derniers soient en mesure d'investir dans une production plus intensive ;

7. Limites

Bien que la méthodologie SAPAA permette d'analyser les incitations par les prix, et par les subventions aux intrants, il faudrait en connaître davantage sur les comptes de production – notamment sur les coûts de production et les marges – pour pouvoir avancer des conclusions sur la rentabilité et la profitabilité du coton pour les producteurs du Burkina Faso.

En outre, il faut rappeler que les prix producteurs utilisés dans l'analyse sont obtenus auprès de la SOFITEX, dont les prix indicatifs ne correspondent pas exactement aux prix acquittés. Ceci nuance le constat d'une SOFITEX systématiquement perdante dans le jeu des incitations par les prix, tel que révélé par les indicateurs SAPAA. Premièrement, le paiement des prix intervient en deux tranches avec un intervalle de plusieurs mois ce qui favorise la trésorerie des sociétés. Ensuite, de nombreuses déductions sont opérées sur ce prix au producteur pour tenir compte de la fourniture d'intrants et peut être pour d'autres services (formation, qualité, mis en vente, etc.).

8. Besoins en recherche approfondie

Il serait nécessaire d'affiner la recherche de données, notamment sur les prix producteurs, usine et FOB, afin de renforcer la qualité de l'analyse. Les données du SAPAA, notamment sur les hypothèses de pénalisations et d'incitations en 2008 et 2010, semblent contradictoires avec ce qui a été annoncé par l'AICB. En effet, en 2008, le SAPAA mesure de très fortes incitations qui reflètent nécessairement une perte sur le fonds de lissage, tandis que l'AICB a annoncé un abondement du fonds, suggérant que les producteurs ont reçu des prix au-dessous des niveaux de prix internationaux. En 2010, l'AICB

parle d'un bilan équilibré, quand les indicateurs du SAPAA montrent que les producteurs ont reçu des pénalisations, ce qui suggère un abondement du fonds.

Des efforts futurs devront être fournis pour intégrer dans l'analyse un plus grand nombre de coûts de transaction et d'inefficiencies, afin d'obtenir un indicateur d'écart de développement des marchés plus représentatif.

Références

Agrer. 2007. *Diagnostic de la filière coton et identification d'axes stratégiques. Rapport final*. Bruxelles, Belgique.

AICB. 2008. *Note d'Information sur la filière coton du Burkina*. Ouagadougou, Burkina Faso.

BAfD (Banque Africaine de Développement), OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economiques) & PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement). 2014. Burkina Faso. Disponible à l'adresse : <http://www.africaneconomicoutlook.org/fr/notes-pays/afrique-de-louest/burkina-faso/>

Baffes, J. 2007. *Distortions to the cotton sector incentives in West and Central Africa*. Paper presented at the CSAE conference "Economic Development in Africa" (March 19-20, 2007). Oxford, U.K.

Banque Mondiale. 2014. Base de données Global Economic Monitor. Disponible à l'adresse : <http://data.worldbank.org/data-catalog/global-economic-monitor>

BCEAO (Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest). 2013. *Rapport sur la compétitivité des économies de l'UEMOA en 2012*. Dakar, Sénégal.

CCIC (Comité Consultatif International sur le Coton). 2014. Base de données internationale sur le coton du CCIC. Disponible à l'adresse : <http://www.unctad.info/fr/Infocomm/Produits-Agricoles/Coton>

Diakité, L. 2010. *La prise en compte des coproduits du coton dans le mécanisme de fixation du prix de coton graine au Mali*. Washington DC, USAID.

Etta-Nkwelle, M., Jeong, J-G. & Fanara, P. 2010. *Misalignment of the real exchange rate in the African Financial Community (CFA zone) and its policy implications*. Applied Financial Economics, Volume 20, Issue 15, pp. 1205-1215.

FAO. 2015. Base de données FAOSTAT. Disponible à l'adresse : <http://faostat3.fao.org/home>

FMI (Fonds Monétaire International). 2014. *Burkina Faso, Question Générales*. New York, USA.

Gouvernement du Burkina Faso. 2007. Direction Générale de la Coopération (DG. Coop), Secrétariat Permanent à la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles (SP/CPSA) et Secrétariat Permanent de Suivi de la filière Coton (DG Coton). *Stratégie de développement durable de la filière coton au Burkina Faso*.

Institut National de la Statistique (INSD). 2009. *Analyse des résultats de l'Enquête Intégrale sur les conditions de vie des ménages 2009 (EICVM)*.

Institut National de la Statistique (INSD). 2014. *Situation du Commerce Extérieur du Burkina Faso en 2013*.

Ministère de l'Economie et des Finances (MEF). 2014. *Instrument automatisé de prévision (IAP). Cadrage macro-économique*.

Gouvernement du Burkina Faso. 2014. Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS). *Résultats Enquête Permanente Agricole*.

ICAC (International Cotton Advisory Committee). 2013. *Production and Trade Policies Affecting the Cotton Industry*. Washington DC, USA.

SOFITEX (Société Burkinabè des Fibres Textiles). 2007. *Diagnostic de la filière coton et identification d'axes stratégiques*. Ouagadougou, Burkina Faso.

SOFITEX. 2012. *Collecte administrative des coûts d'accès*. Ouagadougou, Burkina Faso.

SOFITEX. 2014a. *Collecte administrative de prix au grossiste du coton fibre*. Ouagadougou, Burkina Faso.

SOFITEX. 2014b. *Base de données en ligne du prix au producteur pour le coton*. Ouagadougou, Burkina Faso.

SOFITEX. 2014c. *Collecte administrative des coûts d'accès*. Ouagadougou, Burkina Faso.

SOFITEX. 2014d. *Collecte administrative des coûts d'accès*. Ouagadougou, Burkina Faso.

UN (Nations Unies). 2015. Base de données UN Comtrade. Disponible à l'adresse : <http://comtrade.un.org> .

